

Pôle Insertion par le Logement

Dispositif d'Intermédiation Locative

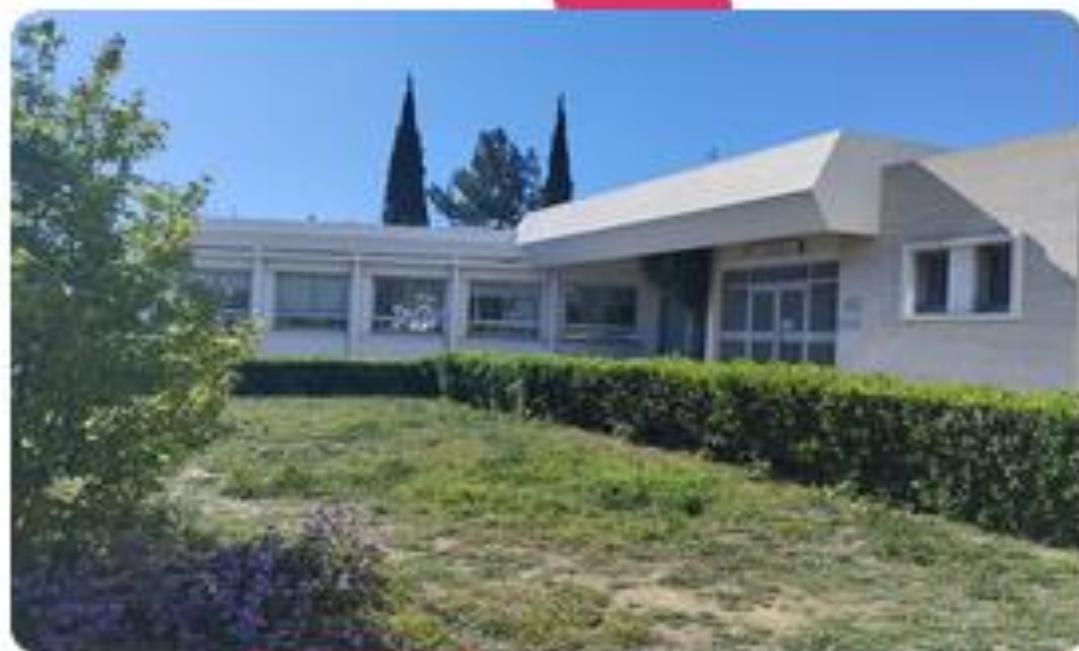
6 rue de Montescot

66100 Perpignan

Bilan d'activité

2024

Agir contre les exclusions



Introduction.....	3
ACTIVITE DU SERVICE.....	4
BILAN QUANTITATIF	
I. LE PARC IMMOBILIER	5
1. NOS LOGEMENTS	5
2. LES DIFFERENTS TYPES DE LOGEMENTS	5
3. L'EXTENSION DU PARC LOCATIF DE 2019 A 2024 :	9
4. SECTEURS GEOGRAPHIQUES D'IMPLANTATION	9
II - L'ACCUEIL SUR LE DISPOSITIF.....	10
1- LES SERVICES ORIENTEURS	10
2- MOTIF PRINCIPAL DE L'ORIENTATION :	12
3- SCHEMA DE MISE EN ŒUVRE D'UNE MESURE IML.....	13
4- L'ACCOMPAGNEMENT EN IML PROPOSE A LA PERSONNE	14
5- LA PROCEDURE D'ADMISSION.....	15
III-FOCUS SUR LES 126 MÉNAGES ACCUEILLIS EN INTERMÉDIATION LOCATIVE	17
1- COMPOSITION DES MENAGES.....	20
2- RESSOURCES A L'ENTREE SUR LE DISPOSITIF	22
3- PROBLEMATIQUES MAJEURES RENCONTREES PAR LES MENAGES A L'ENTREE SUR LE DISPOSITIF	22
IV – LES DIFFERENTS TYPES D'INTERVENTIONS.....	24
1- EN PRESENCE DE LA PERSONNE	24
2- TRAVAIL SUR LE DOSSIER DE LA PERSONNE / HORS PRESENCE	25
V - LA SORTIE DU DISPOSITIF	26
1- LES SORTIES.....	27
2- LES ORIENTATIONS	27
3- RESUME DE L'ACTIVITE IML DE 2022 A 2024	28
BILAN QUALITATIF	
I - L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL GLOBAL MIS EN ŒUVRE	29
1- L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL GLOBAL	29
2- LE POSTE DE COORDINATRICE : INTERFACE ENTRE LE TRAVAIL EN EQUIPE, EN RESEAU ET EN PARTENARIAT	30
3- NOS OUTILS	33
4- TYPOLOGIE DES INTERVENTIONS DE LA MAITRESSE DE MAISON	36
5- MISSIONS DE LA SECRETAIRE SUR LE POLE INSERTION PAR LE LOGEMENT	41
6- L'ARRIVEE D'UNE NOUVELLE INTERVENANTE SOCIALE SUR LE POLE INSERTION PAR LE LOGEMENT.....	43
7- LES FORMATIONS INTERNES 2024 :	44
8- TEMOIGNAGE DE NOTRE STAGIAIRE CONSEILLERE EN ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE :	47
II- ANALYSE DES ENJEUX PSYCHO-SOCIAUX DANS L'ACCOMPAGNEMENT EN IML	48
1. ÉVOLUTION DU PROFIL DES PERSONNES ACCOMPAGNEES EN IML : LES PRIMO-ARRIVANTS	48
2. ANALYSE APPROFONDIE DES MENAGES AYANT DEPASSE LES 18 MOIS D'ACCOMPAGNEMENT	49
3. FEMMES MARIEES A L'ETRANGER ET BLOQUEES DANS LEUR DIVORCE : UNE IMPASSE AU RELOGEMENT.....	50
III - EVALUATION DE NOTRE ACTION	52
1- EVALUATION DES OBJECTIFS 2024	52
2- OBJECTIFS 2025.....	52
Exemples de parcours en IML	55
Conclusion.....	60

INTRODUCTION

Depuis soixante ans, au sein du territoire des Pyrénées Orientales, l'Association ACAL assure l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement social des personnes en situation d'exclusion.

Son action d'insertion, déployée sur plusieurs dispositifs distincts, lui permet d'affirmer qu'un accès à un logement adapté, à loyer acceptable, est l'autonomie la plus attendue par les publics accueillis. Elle permet d'assurer une stabilité nécessaire qui permet d'aller plus loin.

C'est sur cet axe que le Pôle Insertion par le Logement ACAL tente d'intervenir au mieux. Il est composé :

- de la Résidence Accueil Les Carmes
- des dispositifs ASLL / Sous Location et du dispositif IML.

En ce qui nous concerne, le service d'Intermédiation Locative ACAL s'inscrit dans la politique de refondation du dispositif d'hébergement et de logement en faveur des personnes sans abri et mal logées, plus précisément dans la politique du « logement d'abord ». Il accueille toutes les personnes qui ne peuvent pas accéder directement à un logement autonome chez un bailleur privé ou public, du fait de leur situation personnelle précaire. Ces difficultés peuvent être d'ordre administrative, financière, de santé ou liées à des vulnérabilités particulières.

La mission du service IML ACAL est d'accompagner les personnes orientées par le SIAO dans la résolution des obstacles qui entravent leur accès à un logement autonome, que ce soit dans le parc privé ou public.

L'accompagnement social proposé repose sur la mise à disposition d'un logement transitoire. Pendant cette période de logement accompagné, le bénéficiaire pourra :

- Découvrir et appliquer les droits et obligations liés à la location
- Recevoir des conseils pour maintenir et entretenir son logement
- Bénéficier d'un soutien pour la gestion de son budget
- Être accompagné dans diverses démarches administratives
- Tout cela dans le cadre de son projet visant à accéder à un logement stable et pérenne.

Depuis l'Assemblée Générale de l'association ACAL, qui s'est tenue le 25 juin 2024, le service d'Intermédiation Locative a eu le plaisir d'accueillir une cheffe de service, afin d'accompagner l'équipe dans l'ensemble de ses missions au service du projet associatif et des familles accueillies. Cette nouvelle dynamique renforce notre volonté commune de placer l'insertion par le logement au cœur de nos préoccupations. Ensemble, nous œuvrons pour offrir un accompagnement personnalisé et adapté aux familles qui sollicitent nos compétences. Notre objectif est de construire un environnement favorable à la réussite du logement et du relogement, en fournissant à chaque personne les moyens et les outils nécessaires pour retrouver sa place en tant que citoyen dans la société.

En 2024, le service IML a connu un nouvel accroissement de son activité en intégrant une extension de 12 logements soit 30 places. Et au terme de l'année, le service apprend l'ouverture d'une nouvelle extension financée sur 2025 pour 9 logements. De plus, nous débutons une nouvelle expérimentation pour l'accueil de deux logements en colocation avec une orientation spécifique pour le public BPI - Bénéficiaire de la Protection Internationale.

L'année 2024 demeure une année de pleine activité. Nous noterons l'admission de 56 ménages sur le dispositif et un total de 126 ménages accompagnés soit 235 personnes.

L'ACTIVITE DU SERVICE

	2022	2023	2024
Nombre de ménages admis	45 ménages	46 ménages	56 ménages
Nombre de ménages suivis	167 personnes Soit 90 ménages	176 personnes soit 99 ménages	235 personnes soit 126 ménages
Adultes	104	113	150
Enfants	63	63	85
Motifs d'entrée	Violences conjugales : 20% Sans domicile : 35,56% Manque d'autonomie* : 44,44%	Violences conjugales : 19,56% Sans domicile : 28,26% Manque d'autonomie* : 52,18%	Violences conjugales : 14,30% Sans domicile : 28,56% Manque d'autonomie* : 57,14%
Services orienteurs	MSP 7 15.56% Structures d'urgence 46.67% (Dont 20% seuil PC) CHRS 4.44% CADA HUDA 24.44% Centre parental 6.67% SIAE 2.22%	MSP : 19,57% Structures d'urgence : 39,14% (Dont 21,74% seuil PC) CHRS : 2,17% CADA HUDA : 32,61% Centre parental : 2,17% Soins (CH /LHSS) : 4,34%	MSP : 19.6% Structures d'urgence : 23.20% (Dont 12.5% seuil PC) CHRS : 8.9% CADA HUDA : 39,38% Centre parental : 1.80% Soins (CH /LHSS) : 8,92%
Durée moyenne de séjour	10.1 mois Calculé sur l'ensemble des ménages accompagnés en 2022	17,25 mois Calculé sur les ménages sortis en 2023	17.84 mois Calculé sur les ménages sortis en 2024
Nombre de ménages sortis	39	27	45
Prix moyen des loyers	448,50 €	448,50 €	426.65
Taux de relogement	66,67 %	51.85%	60%

* La catégorie « manque d'autonomie » regroupe des personnes sortantes de structures d'hébergement mais dont le niveau d'autonomie nécessite un accompagnement soutenu avant l'accès au logement autonome.

BILAN QUANTITATIF

I. LE PARC IMMOBILIER

1. Nos logements

Au 31/12/2024, notre parc locatif est composé de **87** logements. Ces logements sont loués à des bailleurs privés dans le cadre du Solibail. Ils sont loués nus et sont conformes aux caractéristiques de décence.

Le loyer moyen de notre parc est de **426,65 €** pour une superficie moyenne de **51,15 m²**.



2. Les différents types de logements

Notre parc locatif est constitué de logements de type studio, T1/T1bis, T2 et T3.

- **Nos studios** : Au nombre de **26**, le loyer moyen est de **370,77 €** pour une superficie moyenne de **25,08 m²**.

N°	ADRESSE	M2	LOYER	CHARGES
1	6 Rue des Augustins Perpignan	25	380	50
2	8 rue MJ de la Fayette Perpignan	20	353,45	50
3	26 Av du Maréchal Koenig. RES. ESQUIROL 2, Appt 119, Perpignan	21	325	30
4	12 Rue Dagobert Perpignan	25	385	35
5	14 Route de Perpignan Saint-Estève	25	340,61	60
6	13 rue Fusains RDC Perpignan	32	380	30
7	3 Rue de Corail RDC Perpignan	29	393,26	30
8	1 Rue Fluvia Perpignan	30	360	50
9	19 Rue des Tuileries Bât C Appt 1 RDC 66000 Perpignan	30	340	40
10	25 AV du Général Guillaud 2è Etage, appt 47 Perpignan	27	340	40

N°	ADRESSE	M2	LOYER	CHARGES
11	62 Avenue Louis TORCATIS 1è Etage Face Perpignan	25	341,52	40
12	22 Espace Méditerranée Appt 50, 4è Etage Perpignan	22	325	55
13	3 Rue du puits qui chante - Perpignan	30	370	40
14	7 rue de la Poissonnerie - Perpignan	18	396,06	25
15	1 rue du Capcir RDC - PIA	35	350	25
16	9 rue du Maréchal FOCH 3è Etage - Perpignan	29	424	40
17	20 espace Méditerranée Appt 6 RDC – Perpignan	25	335	55
18	16 rue Ste Magdeleine Logt 4	20	424	20
19	16 rue Ste Magdeleine Logt 6	20	424	20
20	16 rue Ste Magdeleine Logt 3	20	424	20
21	16 rue Ste Magdeleine Logt 5	20	410	20
22	23 rue de Taulis RDC – Perpignan	25	424	20
23	13 quai de Genève - Perpignan	20	320	40
24	13 rue des glaïeuls rés. Aragon	19	330	30
25	35, bd Kennedy appt 35 - Perpignan	20	400	30
26	5, rue Pierre Basserres - Perpignan	40	345	35

- **Nos T1/T1bis** : Au nombre de **17**, le loyer moyen est de **383,64 €** pour une superficie moyenne de **28,68 m²**.

N°	ADRESSE	M2	LOYER	CHARGES
1	12 avenue du Tech 1ère gauche Perpignan	27	393	50
2	3 RUE A. FRESNEL. BAT. C 3è Droite Perpignan	28	380	50
3	30 rue Pierre LEFRANC 1er Etage Gauche – Perpignan	25	360	20
4	4 rue de la convention RDC - Perpignan	30	470	30
5	1 rue René FONCK – RDC – Perpignan	25	400	30
6	22 Av Général GUILLAUT 2ème gauche 66000 Perpignan	41,5	370	50
7	22 Av Général GUILLAUT 1è Etage Gauche 66000 Perpignan	20	370	40
8	30 Avenue de Prades 1er Etage Gauche Perpignan	20	340,31	35

N°	ADRESSE	M2	LOYER	CHARGES
9	4 avenue du Tech – R-1 –Appt 13 - Perpignan	30	440	40
10	2 rue Raymonde de la Roche Bât A 1er Etage Perpignan	27	345	40
11	7 Rue des Eaux Vives 3è Etage Droite - Perpignan	44	425	35
12	3 Rue de Théza Perpignan	18	390	30
13	3 impasse Salpêtrière 1er Etage – Perpignan	25	330	30
14	2 avenue Cap Béar Logt n°32 4è Etage – Perpignan	32	420	50
15	30 rue Pierre LEFRANC 1er Etage – Perpignan	25	340	30
16	22 avenue Général GUILLAUT 3è Etage – Perpignan	40	388	40
17	4 bis avenue du Lycée - Perpignan	30	360,65	40

- **Nos logements T2** : Au nombre de **27**, le loyer moyen est de **409,57 €** pour une superficie moyenne de **41,74 m²**.

N	ADRESSE	M2	LOYER	CHARGES
1	14 rue Lacépède Perpignan	30	370	30
2	65 rue de la lanterne Perpignan	66	342,05	20
3	25 rue François Arago Perpignan	33	281	20
4	6 rue du commandant Bazy Perpignan	66	391	35
5	5 rue de Cerdagne Perpignan	45	400	70
6	5 rue de la caserne Perpignan	48	450	20
7	27 rue de Taulis. Perpignan	53	462,48	55
8	9 Rue Joseph TIXIERE Perpignan	45	450	20
9	3 rue Lesage Logement 68 Perpignan	55	400	60
10	24 rue Albert Marcelin RDC Perpignan	45	420	10
11	25 rue Henri Bataille 3ème étage Perpignan	31	307,21	40
12	16 Rambla de Vertefeuille, 3è Droite Moulin à Vent Perpignan	49	420	40
13	Avenue du Tech R-2 Perpignan	41	360	40
14	22 Av Général GUILLAUT 2è Etage Porte droite Perpignan	31	370	50
15	14 rue des Roses RDC Face – Perpignan	30	380	30
16	10 Avenue du Tech 2è Gauche Perpignan	27	420	40
17	18 Rambla Vertefeuille Appt 11 2è Etage Moulin à Vent Perpignan	40	455	15
18	137 avenue Maréchal Joffre - Perpignan	40	420	90
19	2 Rue Pascal-Marie AGASSE Perpignan	49	420	80
20	16 rambla de Verte Feuille, Logt n°7 1er Etage, Moulin à Vent Perpignan	30	430	50
21	8 Rue Neuve Logt n°6 3è Etage Perpignan	30	450	30

N°	ADRESSE	M2	LOYER	CHARGES
22	137 avenue Maréchal JOFFRE Logt n°3 2è Etage – Perpignan	39	420	80
23	21 rue du Commandant BAZY – Perpignan	47	480	50
24	5 rue Caserne Saint-Martin 3è Etage – Perpignan	48	440	13
25	22 boulevard Aristide BRIAND 1 ^{er} Etage – Perpignan	41	445	30
26	1 rue Palau del Vidre 6è Etage – Perpignan	32	440	40
27	19 rue Pierre Lefranc - Perpignan	36	434,67	50

- **Nos logements T3** : Au nombre de **13**, le loyer moyen est de **508,88 €** pour une superficie moyenne de **60,90 m²**.

N°	ADRESSE	M2	LOYER	CHARGES
1	5 Rue Eglise la Réal Perpignan	63	449	40
2	2 avenue du Canigou Perpignan	57	510	55
3	4 rue San Juan de Porto, Prades	64	490	40
4	5 Impasse des Escaliers 1er Etage- Pollestres	56	520	40
5	5 impasse des escaliers 2è Etage - Pollestres	56	520	40
6	Rsd les jardins. Quai Hanovre Perpignan	63	480	55
7	12 rue du Perthus Perpignan	67	516,39	65
8	2A Rue des Terrasses Perpignan	65	500	40
9	19 rue d'Indy, 1er étage Perpignan	60	550	30
10	Chemin du Sacré Cœur Perpignan	56	550	70
11	7 Rue Lafayette Rivesaltes	68	550	50
12	2 Rue Can Partère Appt 17 2è Etage Perpignan	56,74	450	120
13	2 Rue Can Partère Appt 41 5è Etage Perpignan	60	530	50

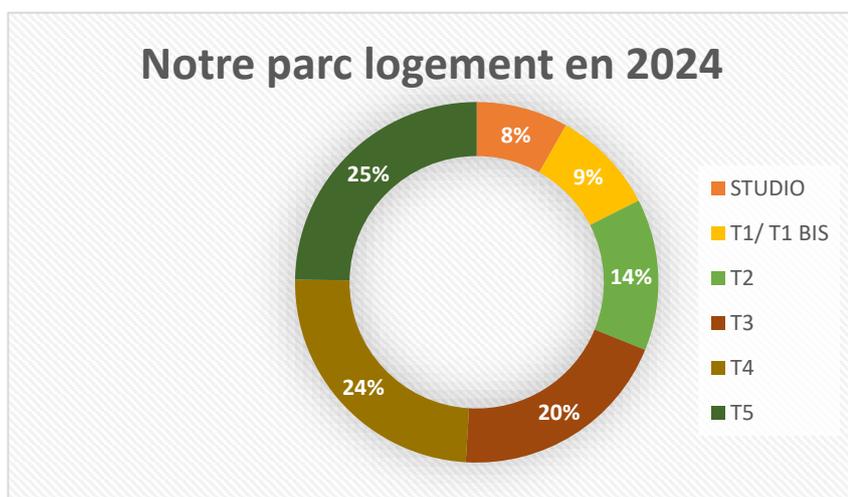
- **Nos logements T4** : Au nombre de **2**, le loyer moyen est de **467,03 €** pour une superficie moyenne de **74,50 m²**.

N°	ADRESSE	M2	LOYER	CHARGES
1	1 rue René FONCK 2è Etage – Perpignan	95	660	65
2	6 impasse de la Tramontane Appt 709- 5è Etage- Cerbère	54	292,05	49,16

- **Nos logements T5** : Au nombre de **2**, le loyer moyen est de **411,03 €** pour une superficie moyenne de **76,00 m²**.

N°	ADRESSE	M2	LOYER	CHARGES
1	6 impasse de la Tramontane Appt 723 4è Etage – Cerbère	76	411,03	66
2	6 impasse de la Tramontane Appt 733 4è Etage – Cerbère	76	411,03	66

3. L'extension du parc locatif de 2019 à 2024 :



Notre parc initial était composé de 20 logements, soit 8 T3 et 11 T2 et 1 T1 représentant environ 60 places. Notre offre s'adressait majoritairement aux familles.

Au fil du déploiement de la politique du logement d'abord, nous avons bénéficié de 4 extensions de 20 places supplémentaires (2019, 2020, 2021, 2022 et 2023) et en 2024 l'extension est de 30 places portant à fin 2024 à 204 places

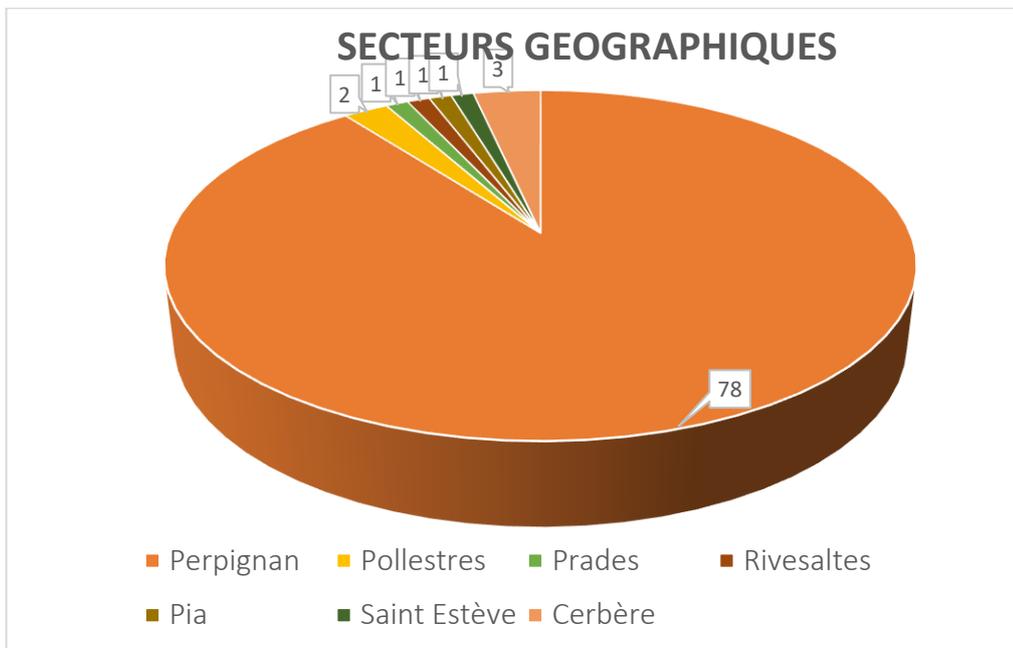
notre capacité d'accueil.

Afin de répondre au mieux aux besoins du territoire et conformément aux données transmises par le SIAO, nous avons fait le choix en accord avec la DDETS de diversifier notre parc locatif. Nous avons capté des studios et T1, des T3/T4 permettant d'accueillir la diversité des publics en demande d'entrer en Inter médiation locative.

À ce jour, nous proposons donc une offre pouvant s'adresser à tout type de ménage.

4. Secteurs géographiques d'implantation

Pour la grande majorité (soit 90 %) nos logements sont situés sur l'agglomération de Perpignan.



Nombres de logements IML	
Perpignan	78
Pollestres	2
Prades	1
Rivesaltes	1
Pia	1
Saint Estève	1
Cerbère	3

II - L'ACCUEIL SUR LE DISPOSITIF

1- Les services orienteurs



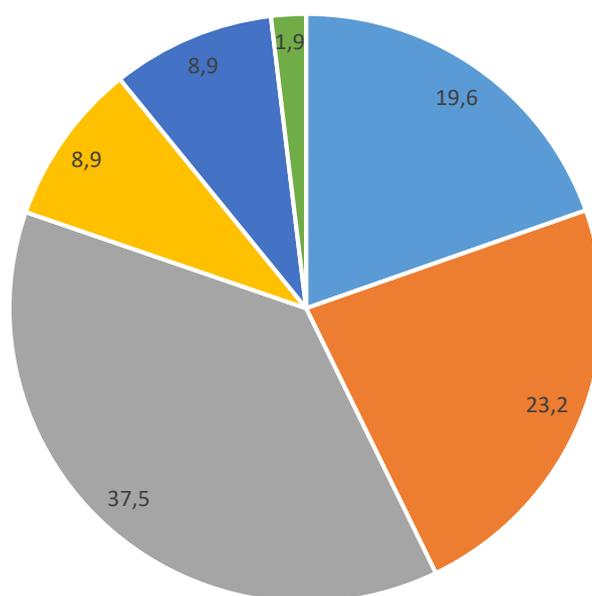
Sur l'année 2024, nous avons procédé à **87 préadmissions** sur le dispositif IML. Les situations admises en 2024 ont été orientées via le dispositif SIAO :

- **Par les MSP**, Maisons Sociales de Proximité : 11 ménages. Il s'agit ici, dans la grande majorité, de personnes qui vivaient soit à la rue, soit hébergées chez un tiers.
- **Par les Services et établissements d'urgence sociale** (SEUIL, Seuil Da/ AD HOC) : 13 ménages, ce qui représente **23.2 %** du total des orientations. Ajoutées aux orientations par les MSP, cela représente **42.8 %** de ménages orientés qui vivaient à rue, en centre d'hébergement d'urgence ou hébergées par un tiers au moment de leur orientation.
- **Par les Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile** : 21 ménages, à savoir des familles avec enfants ou personnes isolées ;
- **Par les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociales** : 5 ménages ;
- **Par des Centres de soins** (Hôpitaux) : 5
- **Par le Centre Parental** : 1 ménage.

Par ailleurs, pour faire face à la fermeture du site des Abricotiers accueillant les familles Ukrainiennes, 7 logements faisant partie de l'extension de 2024 ont servi à prendre en charge ces familles sortantes du dispositif AD HOC. Ce public sollicite une forte implication de l'ensemble de l'équipe.

Service Orienteur en %	2022	Nombre de mesures en 2023	2023	Nombre de mesures en 2024	2024
Maisons Sociales de Proximité	22%	9	19,57%	11	19.6%
Service Urgence SEUIL et autres services d'urgence	32%	18	39,13%	13	23.2%
Centre Accueil des Demandeurs d'Asile	25%	15	32,61%	21	37.5%
Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale	8%	1	2,17%	5	8.9%
Equipe Mobile d'Évaluation et de Réadaptation	3,50%				
LHSS / Centre d'Hébergement	1,50%	2	4,35%	5	8.9%
Centre Parental	5%	1	2,17%	1	1.9%
Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation	1,50%				
Structure de l'Insertion par l'Activité Économique	1,50%				
TOTAL	100%	46	100%	56	100%

SERVICES ORIENTEURS EN 2024 EN %



■ MSP ■ SCES ET ETS ACCUEIL URGENCE ■ CADA/CPH ■ CHRS ■ LHSS ■ Centre Parental

2- Motif principal de l'orientation :

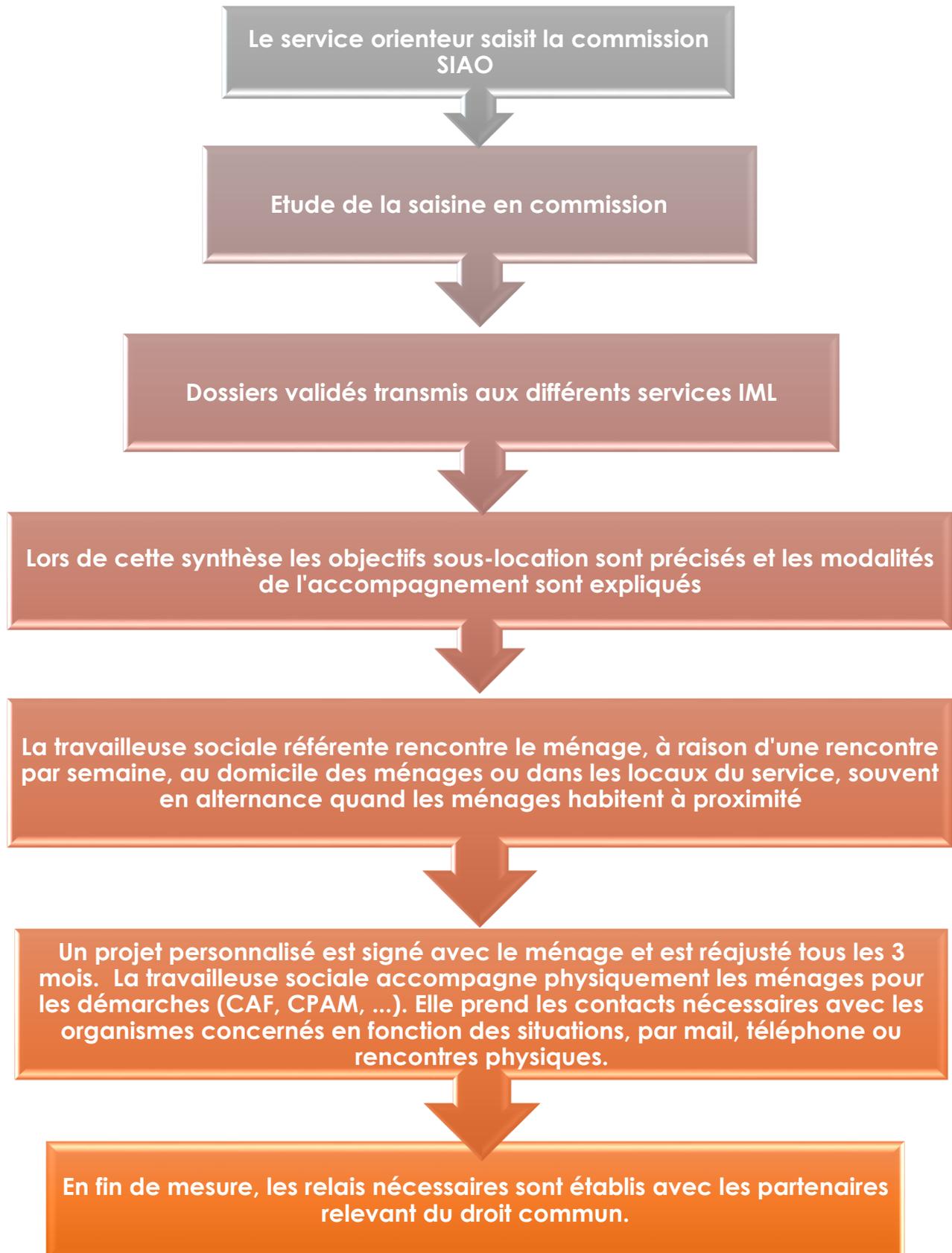
Motifs	2022	Nb de ménages orientés en 2023	2023	Nbre de ménages orientés en 2024	2024
Primo arrivant	25%	15	32,61%	30	53.6%
Rupture conjugale difficile	18,33%	8	17,39%	8	14.2%
Fin d'hébergement chez 1 tiers	8%	8	17,39%	7	12.6%
Expulsion locative	5%	0	0%		
Rue	18,33%	6	13,04%	9	16%
Logement indigne	7%	0	0%		
En structure d'hébergement	18,33%	9	19,57%	2	3.6%
Total	100%	46	100%	56	100%

A la suite des 87 préadmissions, nous avons accueillie au sein de l'intermédiation locative 56 ménages. Les admissions concernent majoritairement des personnes primo arrivantes soit 53.6%.

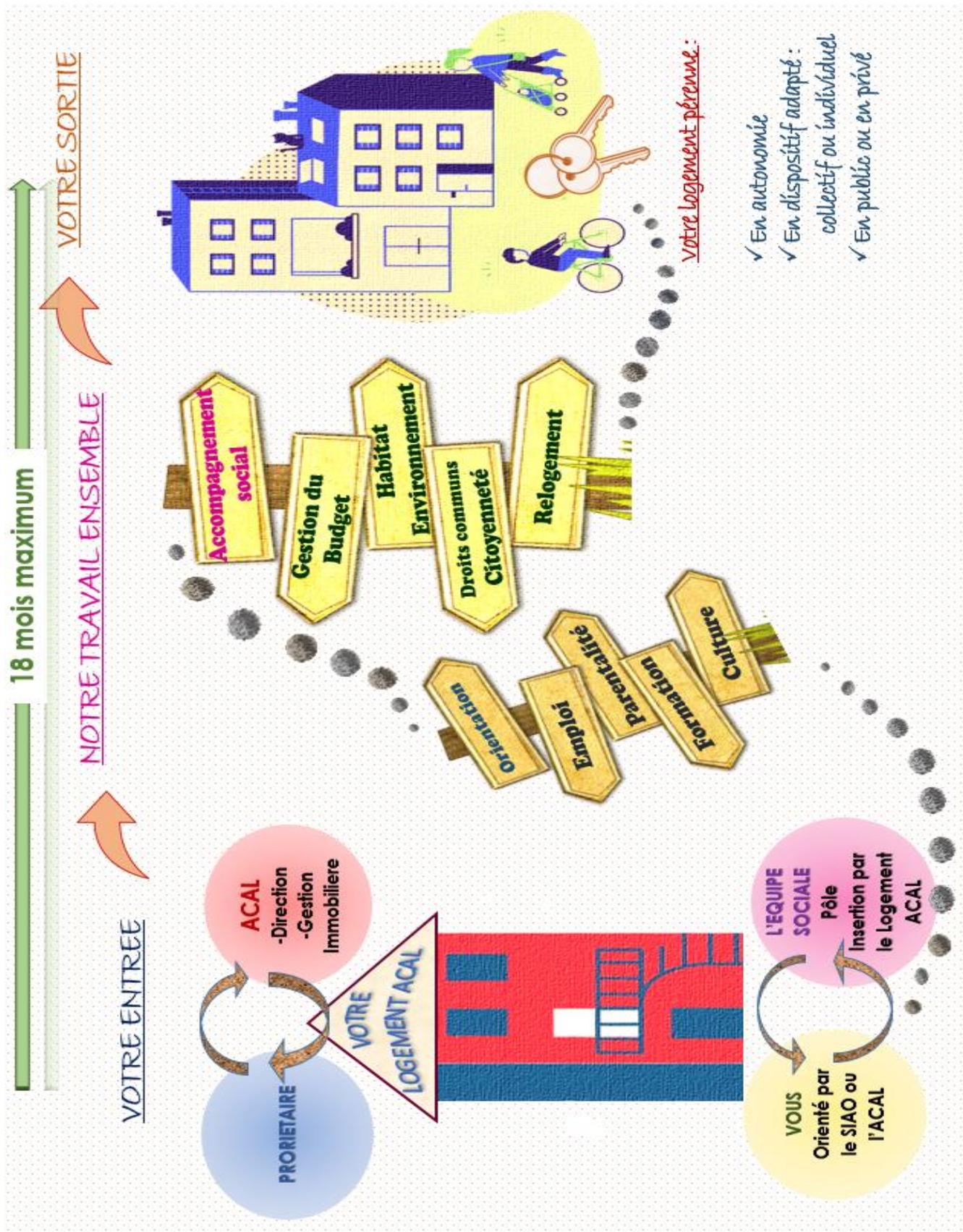
16 % de nos accueils sont liés à la rencontre d'un public fragilisé par un parcours de rue.

Enfin, les personnes en situation de rupture conjugale sur fond de violence représentent 14.2% des ménages installés dans les logements de l'intermédiation locative.

3- Schéma de mise en œuvre d'une mesure IML



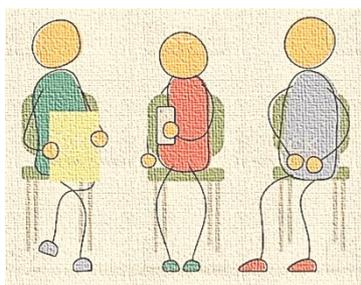
4- L'accompagnement en IML proposé à la personne



5- La procédure d'admission



a) L'ENTRETIEN DE PREAMMISSION



Premier pas dans l'aventure institutionnelle que va connaître la personne accompagnée, l'entretien de préadmission a pour objectif de "rencontrer" la personne, créer un premier lien avec elle et lui présenter les modalités de l'accompagnement proposé dans le cadre du dispositif IML. Il se fait en présence de la coordinatrice de l'IML, de la future référente sociale et de la personne accueillie.

Pour la professionnelle, il s'agit ici d'établir un diagnostic des besoins du ménage, d'évaluer le niveau d'intensité nécessaire de l'accompagnement à mettre en place, d'explicitier la démarche proposée et de susciter l'adhésion de la personne.

Pour la personne, ce changement peut être considéré comme une opportunité de transformation vers un "mieux être". Toutefois, cette "invitation" à aller mieux peut être anxiogène : changement de rythme de vie, d'habitudes, de fréquentations, redécouverte, pour certains, d'un « chez soi ».

Il est donc ici primordial de garder en tête qu'une entrée sur un logement intermédiaire n'est pas quelque chose d'anodin. En effet, pour des personnes ayant un long parcours d'errance derrière elles, le logement « entre les murs » peut faire peur.

b) EXPERIENCE ANTERIEURE A L'EGARD DU LOGEMENT

Situation antérieure	2022	2023	Nombre de ménages en 2024	2024
Logement autonome	55%	36,96%	11	19.7%
Logement dans un pays étranger	17%	30,43%	31	55.3%
En rupture de logement depuis + de 3 ans	28%	32,61%	14	25%
Total	100%	100%	56	100

Le parcours locatif antérieur à l'entrée en intermédiation locative est bien en corrélation avec les principaux motifs d'orientations des ménages. Les personnes provenant du CADA HUDA et des ADHOC constituent les 55.3% des personnes ayant vécues en logement dans un pays étranger. Les 25% en rupture de logement depuis plus de trois ans correspondent aux personnes à la rue et hébergées chez des tiers. Les 19.7% ayant un parcours en logement autonome arrivent pour des motifs liés à la suite de rupture ou d'expulsion locative.

c) LES REFUS



Motifs des refus	Nombre
Refus logement/dispositif par l'utilisateur	20
Attribution logement HLM entre temps	1
Ré orientation, situation trop complexe	10
Total	31

35.7% des personnes n'ont pas choisi d'entrer en intermédiation locative ou le dispositif n'était pas adapté à la situation du ménage. Aussi, pour 31 personnes, il n'y a pas eu d'entrée sur le dispositif IML :

- **20 ménages** refusent le logement proposé pour les raisons suivantes : logement trop petit, quartier insatisfaisant, refus de l'accompagnement social lié au logement IML.
- **10 ménages** présentent une situation trop complexe pour permettre une entrée en logement sécurisée et ce, malgré l'accompagnement proposé par le dispositif IML.

Lorsque les orientations ne correspondent pas à l'offre (non-adhésion à la prestation d'accompagnement, montant du loyer inadapté à la situation financière de la personne, quartier ou parfois logement ne correspondant pas aux attentes du ménage), nous sommes dans l'obligation d'acter un refus. La tâche reste délicate, surtout face à la complexité des situations et la détresse humaine.

À la suite de ces préadmissions pour lesquelles nous ne donnons pas une réponse favorable, nous faisons le lien avec le service orienteur afin de faire part de notre évaluation et d'argumenter notre réorientation.

La procédure de préadmission a été révisée en mai 2024 afin de s'octroyer une nouvelle rencontre lorsque la préadmission ne permet pas un positionnement clair et de se donner le temps de bien réexpliquer auprès du ménage quelles sont ses obligations et nos engagements. Cette nouvelle rencontre permet aussi de poser la situation en réunion d'équipe afin de mesurer nos capacités d'accompagnement face à des situations très complexes.

III-FOCUS SUR LES 126 MÉNAGES ACCUEILLIS EN INTERMÉDIATION LOCATIVE

Ce tableau présente les ménages actuels et permet de mettre en avant la durée d'accompagnement des familles.

N°	LOCATAIRE	ENTREE	SORTIE	DUREE EN MOIS AU 31/12/2024
1	ALI	02/01/2024	En cours	12
2	ALL	29/12/2020	04/01/2024	36
3	ALS	29/01/2021	05/02/2024	25
4	ALS	23/04/2024	En cours	8
5	AM	29/08/2024	En cours	4
6	ARR	25/08/2022	30/09/2024	25
7	ARR	25/10/2022	25/11/2024	23
8	AVE	30/01/2024	En cours	12
9	BA	21/02/2024	21/08/2025	6
10	BAD	01/08/2023	29/01/2024	5
11	BAK	20/10/2023	En cours	12
12	BAL	16/11/2022	En cours	25
13	BAR	27/03/2023	En cours	21
14	BECK	04/03/2024	En cours	9
15	BEL	31/07/2023	En cours	17
16	BEL	24/04/2024	24/09/2024	5
17	BER	14/10/2021	05/02/2024	27
18	BIS	26/01/2024	En cours	11
19	BOU	13/07/2023	En cours	17
20	BRE	16/01/2023	16/07/2024	18
21	BUS	30/01/2023	En cours	23
22	CAM	19/04/2024	En cours	8
23	CAN	21/11/2022	En cours	25
24	CHE	12/12/2022	29/02/2024	14
25	DAH	22/08/2023	18/10/2024	14
26	DAS	09/11/2021	01/05/2024	30
27	DASH	25/10/2024	En cours	2
28	DEV	31/05/2022	En cours	31
29	DHE	15/04/2022	20/10/2024	22
30	DIA	12/03/2024	22/07/2024	4
31	DUB	18/10/2023	26/09/2024	11
32	DUS	09/12/2022	15/11/2024	23
33	DZI	11/04/2024	En cours	8

N°	LOCATAIRE	ENTREE	SORTIE	DUREE EN MOIS AU 31/12/2024
34	ELH	21/03/2024	En cours	9
35	EMM	22/05/2024	En cours	7
36	EST	04/08/2023	30/09/2024	14
37	ETTOU	25/04/2024	En cours	8
38	FAH	15/07/2024	En cours	5
39	FAR	27/11/2023	En cours	13
40	FAR	06/12/2023	01/02/2025	13
41	FLE	15/12/2023	En cours	12
42	FOU	07/06/2022	19/09/2024	27
43	FRE	28/02/2022	15/01/2024	23
44	GAL	13/06/2023	04/02/2025	18
45	GAM	30/05/2023	En cours	19
46	GAW	18/10/2024	En cours	2
47	GLAR	19/08/2024	En cours	4
48	GOM	31/10/2024	En cours	1
49	GUE	31/03/2023	17/09/2024	18
50	GUE	04/04/2023	13/12/2024	20
51	GUY	12/10/2023	En cours	14
52	HAI	27/06/2024	13/02/2025	8
53	HAM	17/12/2024	En cours	1
54	HAS	12/09/2022	En cours	27
55	HAS	18/07/2024	En cours	5
56	HEY	23/01/2023	16/09/2024	19
57	HUR	22/10/2021	02/01/2024	27
58	HYR	07/10/2024	En cours	2
59	JOY	19/02/2024	En cours	10
60	KAL	16/11/2022	En cours	13
61	KAU	19/02/2024	En cours	5
62	KHIZ	15/07/2024	En cours	6
63	KOL	09/08/2024	En cours	5
64	LAN	02/02/2023	31/05/2024	15
65	LAP	17/12/2024	En cours	1
66	LEC	19/02/2024	En cours	10
67	LEF	18/11/2024	En cours	2
68	LIS	06/08/2024	En cours	5
69	LOB	19/06/2024	En cours	6
70	LOM	08/06/2022	29/11/2024	29
71	MAH	24/06/2022	22/04/2024	22
72	MAL	26/11/2024	En cours	1

N°	LOCATAIRE	ENTREE	SORTIE	DUREE EN MOIS AU 31/12/2024
73	MAR	08/11/2024	14/11/2024	1
74	MAR	03/08/2021	16/04/2024	17
75	MAU	25/02/2022	03/06/2024	28
76	MEC	12/01/2023	En cours	13
77	MEG	19/09/2022	15/01/2024	16
78	MOH	13/04/2023	13/10/2024	18
79	MON	03/07/2023	En cours	17
80	MOZ	17/08/2023	En cours	16
81	MUH	29/02/2024	30/08/2024	8
82	MUR	07/11/2023	En cours	13
83	NAZ	31/08/2023	12/04/2024	8
84	NAZ	21/08/2024	En cours	5
85	NGO	25/01/2023	En cours	23
86	NIA	23/12/2024	En cours	1
87	NIC	19/01/2022	19/02/2024	25
88	ORI	25/11/2022	30/09/2024	22
89	OUB	18/03/2022	En cours	33
90	PAN	15/03/2022	08/01/2024	22
91	PAN	18/10/2022	04/03/2024	16
92	PAR	01/08/2023	En cours	16
93	PER	10/07/2023	31/08/2024	13
94	PERRU	21/11/2024	En cours	1
95	PIR	20/12/2024	En cours	1
96	PIT	24/10/2024	En cours	2
97	QUR	14/09/2022	En cours	27
98	RAB	25/10/2024	En cours	2
99	RAM	24/03/2023	31/07/2024	16
100	RAZ	30/04/2024	En cours	8
101	ROD	10/05/2022	En cours	31
102	ROL	11/09/2023	26/09/2024	12
103	ROS	27/05/2024	En cours	7
104	ROSA	06/07/2023	En cours	17
105	ROU	06/11/2024	23/12/2024	1
106	SAD	21/02/2023	20/08/2024	18
107	SAD	08/11/2024	En cours	1
108	SAF	21/10/2022	En cours	26
109	SAF	30/03/2023	01/08/2024	17
110	SAF	07/12/2023	En cours	13
111	SAF	19/12/2023	20/11/2024	11

N°	LOCATAIRE	ENTREE	SORTIE	DUREE EN MOIS AU 31/12/2024
112	SAR	10/09/2024	En cours	3
113	SARW	18/09/2024	En cours	3
114	SHA	30/08/2024	En cours	4
115	SIM	04/07/2024	En cours	6
116	SUR	29/02/2024	En cours	10
117	TAR	24/10/2024	En cours	2
118	TEL	31/07/2023	En cours	17
119	TUR	02/03/2022	17/04/2024	25
120	VAN	17/05/2024	En cours	7
121	VER	26/05/2023	08/03/2024	9
122	VER	26/05/2023	En cours	1
123	VOS	18/11/2024	En cours	2
124	VUI	06/10/2023	En cours	14
125	YOL	23/12/2024	En cours	1
126	ZAI	24/10/2024	En cours	2

En 2024 nous avons accompagné 126 ménages :

- 56 ménages admis en 2024
- 41 ménages admis en 2023
- 24 ménages admis en 2022
- 5 ménages admis en 2021



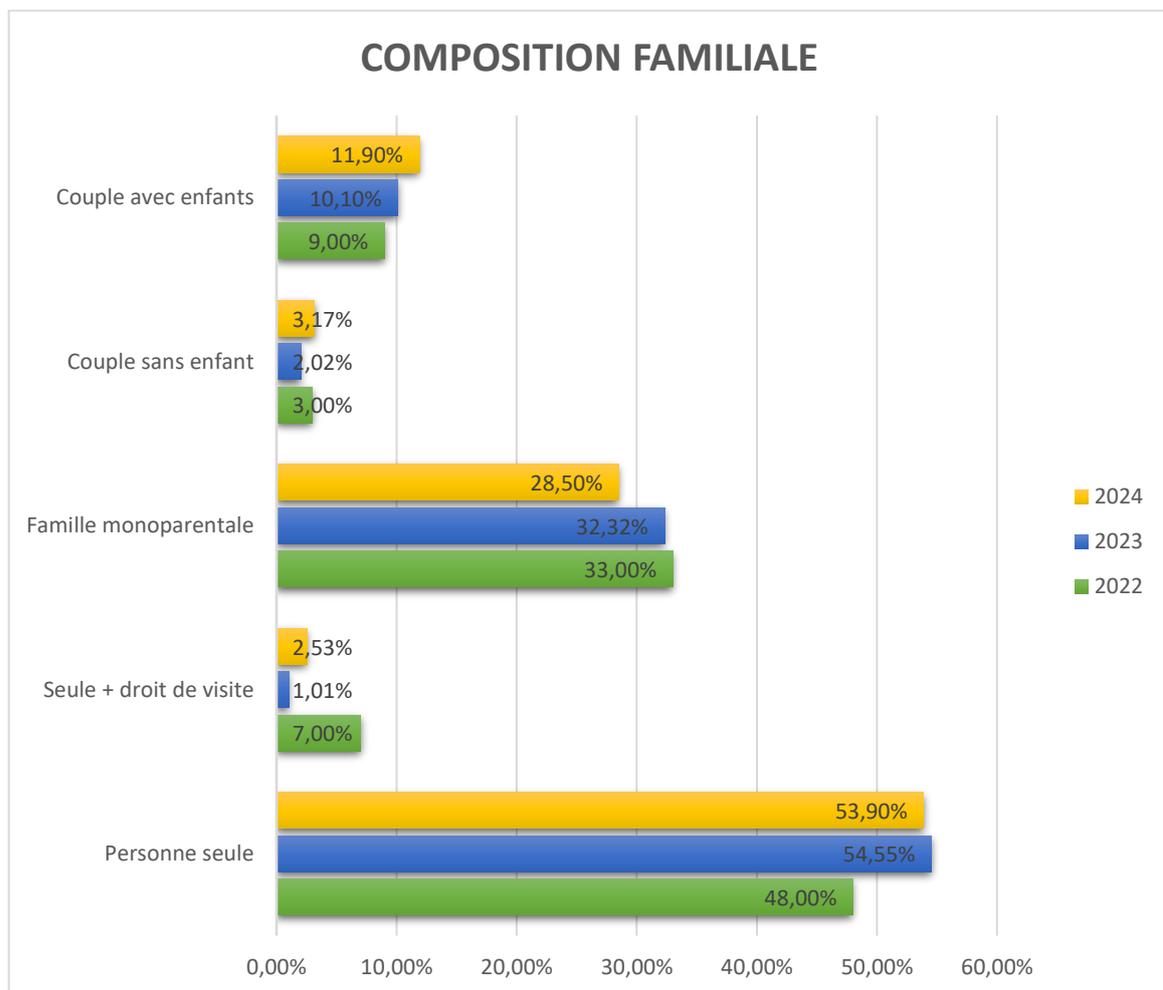
1- Composition des ménages



Cette année encore, nous avons accompagné majoritairement des personnes isolées (53.9%).

Composition en %	2022	Nb de personnes en 2023	2023	Nb de personnes en 2024	2024
Personne seule	48,00%	54	54,55%	68	53,90%
Seule + droit de visite	7,00%	1	1,01%	3	2,53%
Famille monoparentale	33,00%	32	32,32%	36	28,50%
Couple sans enfant	3,00%	2	2,02%	4	3,17%
Couple avec enfants	9,00%	10	10,10%	15	11,90%
Total	100%	99	100%	126	100%

Les familles monoparentales représentent notre second type de public accueilli à savoir 28.5 % de notre activité.



2- Ressources à l'entrée sur le dispositif

En 2024, les personnes ayant intégré le dispositif IML sont majoritairement bénéficiaires des minimas sociaux :64.2%

Aussi, sur les 56 entrées, 10.7% perçoivent l'Allocation Adulte Handicapé et 8.9% un salaire.

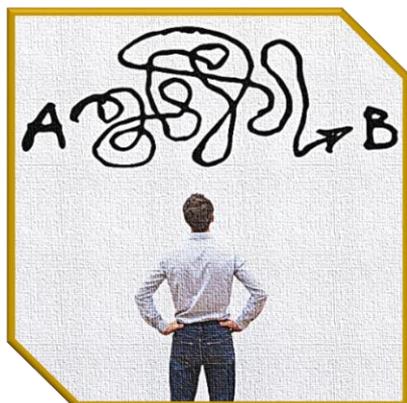


Situation financière	2022	Nb de ménages en 2023	2023	Nb de ménages en 2024	2024
Revenu Solidarité Active	20%	19	41,30%	20	35.7%
Revenu de Solidarité Active avec Prestations Familiales	40%	10	21,74%	16	28.5%
Allocation aux Adultes Handicapés	11,11%	4	8,70%	6	10.7%
Salaire	20%	6	13,04%	5	8.9%
Retraite	0%	1	2,17%	2	3.7%
Allocation Solidarité Spécifique	0%	2	4,35%		
Aide au Retour à l'Emploi	2,22%	2	4,35%	7	12.5%
Rémunération de formation	6,67%	2	4,35%		
Total	100%	46	100%	56	100%

3- Problématiques majeures rencontrées par les ménages à l'entrée sur le dispositif

Items	Nombre de ménages concernés
Barrière de la langue Française	24
Administratif	37
Budget	24
Droits & devoirs du locataire	23
Santé /Handicap	16
Hygiène du logement	7
Parentalité	8
Réunification familiale	4

L'accompagnement social global mis en œuvre dans le cadre du logement intermédiaire suppose d'être en alerte sur l'ensemble des difficultés rencontrées par les ménages.



Les difficultés dans la gestion budgétaire et administrative concernent quasiment toutes les personnes accompagnées sur le dispositif IML. Toutes ont eu une rupture avec les administrations, des difficultés concernant la non-compréhension des courriers et/ou le "laisser de côté". Tout l'enjeu de l'accompagnement sera d'amener la personne du "faire avec" au "faire seule".

Les problèmes de santé physiques engendrés par des conditions de vie précaires avant l'entrée en IML et certains troubles psychiques peuvent ressortir suite à la stabilisation dans un logement. Ceci peut exacerber le sentiment d'isolement ou la perte de repères. Dans le même sens, pour certaines personnes Bénéficiaires d'une Protection Internationale, des troubles post-traumatiques vont se révéler au moment de l'entrée dans le logement, cette étape coïncidant, de surcroît, avec un changement de statut et donc avec de nouvelles responsabilités.

Problématiques de santé spécifiques des personnes suivies en 2024	2022	2023	2024
Personnes en situation d'addictions	8	6	11
Personnes présentant des troubles psychiques	19	15	12
Personnes en situation d'addictions avec troubles psychiques associés	9	17	14
Total	36	38	37



IV – LES DIFFERENTS TYPES D'INTERVENTIONS

1- En présence de la personne

Types d'interventions	2022		2023		2024	
	Nb	H	Nb	H	Nb	H
Visites à domicile (VAD) programmées	402		483		419	
-Honorées	399	695	454	900	386	645
-Non honorées	21		26		22	
-Non honorées et excusées	38		14		20	
Accompagnements physiques	193	293	297	492	188	403
Rendez-vous au bureau	917	1472	962	1124	1221	1689

Nb = Nombre de visites, H = Heures

Les entretiens auprès de notre public ou des partenaires constituent un outil de travail essentiel à travers lequel se joue la qualité de l'accompagnement social en dispositif IML. Les professionnelles s'autorisent à être créatives, à sortir des sentiers battus pour s'adapter de manière vivante à la situation d'entretien. Les formes d'entretiens sont ainsi multiples, dans un bureau, à domicile mais aussi à l'extérieur, en visio et/ou par téléphone. Le rythme des rendez-vous varie et permet de « coller » à la réalité de ce que vit la personne accompagnée.



- Les entretiens au bureau

Les entretiens au bureau ont été, encore cette année, plus sollicités, à raison de **1221**. Nombreuses administrations sont difficilement accessibles (prise de rendez-vous obligatoire, accueil au public fermé), nos locaux sont donc un point repère autant en termes de soutien dans les démarches que dans la recherche de convivialité.

- Les Visites A Domicile (VAD)

VAD	2022			2023			2024		
	Nb	H	Durée moyenne	Nb	H	Durée moyenne	Nb	H	Durée moyenne
Programmées	402			483			419		
Réalisées	399	695	1h45	454	900	1h58	386	645	1h67

Cette année, les travailleurs sociaux du pôle logement ont réalisé **386** VAD avec une moyenne de 1.67h/VAD. Elles ont été complétées par les interventions de la maitresse de maison.

- **Les accompagnements physiques**

En 2024, il y a eu 188 accompagnements physiques réalisés par les travailleurs sociaux. En fonction des besoins des personnes accompagnées, les accompagnements s'orientent vers la recherche d'emploi (France Travail, Chantiers d'Insertion, Mission Locales, Cap Emploi), vers les soins (Centre médico-Psychologique, Hôpital de Thuir, Le centre d'Examen de La Sécurité Sociale, la clinique du Près, l'CSAPA), vers l'insertion scolaire et périscolaire (les écoles, les centres aéré, Point Information Jeunesse), vers le maintien des droits (CIDFF, Avocats, la Maison d'Accès aux droits) et vers insertion socio-culturelle (Culture du cœur, maisons de quartiers, centres sociaux, Secours Populaire Français).

Là encore, le rôle de la maitresse de maison a permis des prises de relais.

L'équipe sociale est en soutien dans le cadre du relogement à savoir : les visites de logements, l'accompagnement à la signature du bail et à l'état des lieux. La maitresse de maison est en soutien sur l'acquisition du mobilier, les bons plans, l'organisation du déménagement, les cartons.

En 2024, nous avons réalisé :

- **386 visites à domicile** avec un total de 645 heures, soit 1h67/visite,
- **1221 entretiens bureau**, soit 1689 heures, avec une moyenne de 1h40/entretien
- **188 accompagnements physiques**, soit 403 heures, avec une moyenne de 2h14 / démarche

2- Travail sur le dossier de la personne / Hors présence

Dans le cadre de l'IML, il existe également une dimension du travail social qui reste invisible. Cela inclut toutes les tâches réalisées sans la présence du public accueilli, telles que la gestion des dossiers administratifs, la coordination des logements vacants, les échanges téléphoniques avec les partenaires extérieurs, ainsi que les appels effectués auprès des usagers, etc.

Types d'interventions	2022		2023		2024	
	Nb	H	Nb	H	Nb	H
Administratif « dossier usager »		580	Non évalué		528	478
Liaisons partenaires : Tél / mail / rencontre		373	Non évalué		1687	539
Entretiens téléphoniques	1374	276	Non évalué		1843	Non évalué

V - LA SORTIE DU DISPOSITIF



1- Les sorties

2023 : 27 ménages sur 99 mesures suivies		2024 : 45 ménages sur 125 mesures suivies	
Durée	Nombre de ménages	Durée	Nombre de ménages
0 - 6 mois	6	0 - 6 mois	1
6 -17 mois	14	6 -17 mois	6
+ de 18 mois	7	+ de 18 mois	38

Sur les **125** mesures suivies, **45** ménages ont quitté le dispositif IML courant 2024. Aussi, si en 2023 nous étions à 27.30% de sorties sur l'ensemble des mesures suivies , en 2024, nous sommes avec un taux de sorties de 36%.

2- Les orientations

Types de relogements	Nombre de ménages concernés	} 60 % de relogement autonome
Bailleur public	25	
Bailleur privé / Agence	2	
Décès	1	
Établissement Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes	1	
Sortie volontaire	16	
Total	45	

Pour l'année 2024, 45 ménages ont quitté le dispositif IML. **25 ménages** ont accédé à un logement autonome par notre intermédiaire et 7 ont nécessité une mesure ASLL.

Le taux de relogement autonome par notre dispositif est passé à 60 %.

- Les personnes ont été relogées majoritairement dans le **parc public** :
Au total, **25 ménages**,
- **2 ménages** ont été relogés dans le **parc privé**, **1** en logement adapté.
- **1 personne** est décédée durant son séjour en IML.
- **16 ménages** ont quitté le dispositif IML soit 35% des ménages sortis en 2024. Les personnes partent vers du travail dans d'autres villes du département ou dans d'autres départements, d'autres vont vers un hébergement chez des tiers, certains préfèrent retourner à la rue et d'autres encore ont quitté leur logement volontairement en laissant derrière elles une dette et un appartement dégradé.

3- Résumé de l'activité IML de 2022 à 2024



	2022	2023	2024
Préadmissions	60	71	87
Entrées en logement IML	45	46	56
Refus du logement IML	15	25	31
Mesures	90	99	126
Sorties	39	27	45
Mesures ASLL	7	3	7
Durée moyenne séjour IML	10,1 mois calculé sur l'ensemble des ménages suivis en 2022	17,18 mois calculé sur les ménages sortis en 2023	17.8 mois calculé sur les ménages sortis en 2024



BILAN QUALITATIF

I - L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL GLOBAL MIS EN ŒUVRE

Le travail social au logement mené par notre équipe professionnelle se traduit par :

- Accompagner les personnes à se sentir bien « chez soi »,
- Aider la personne à assumer la situation de locataire principal – aspects administratifs,
- Mobiliser les aides financières relatives à l'accès au logement,
- Soutenir les démarches d'accès et maintien des droits communs,
- Accompagner à l'autonomie budgétaire,
- Expliquer les droits et devoirs du locataire,
- Accompagner à l'insertion dans l'environnement,
- Orienter vers les partenaires spécialisés dans les domaines liés à l'insertion par l'emploi, la santé, ou la vie sociale,
- Soutenir l'apprentissage du logement dans ses aspects techniques,
- Aider à la recherche de mobilier et à l'aménagement du logement,
- Evaluer la capacité de la personne à gérer le quotidien dans un logement autonome,
- Rechercher des logements dans le parc privé et social et aider la personne à candidater pour un logement adapté à sa situation,
- Solliciter le contingent préfectoral
- Travailler en partenariat avec les différents acteurs sociaux.



1- L'accompagnement social global

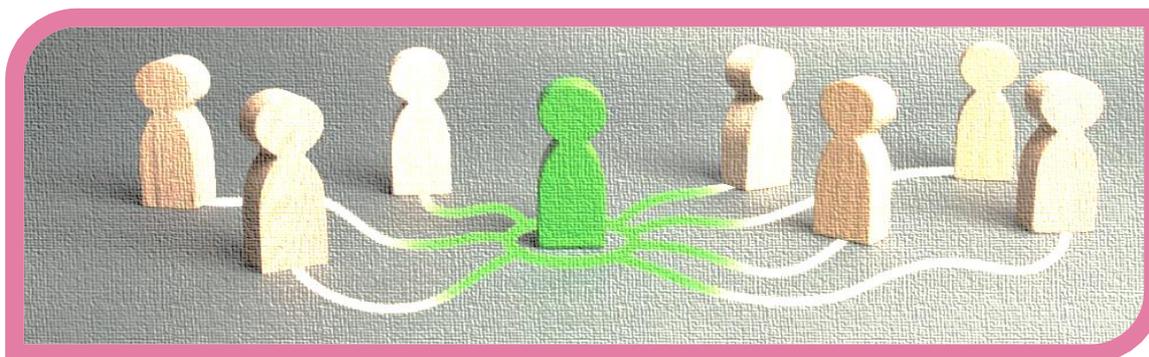
L'accompagnement social sur notre dispositif d'intermédiation locative vise le développement d'une **autonomie durable** du ménage dans le logement et dans sa vie quotidienne en général.

Centré sur l'accès et le maintien dans le logement, il doit permettre de prévenir les obstacles au logement pérenne afin de stabiliser les ménages dans leur logement en travaillant sur tous les aspects qui pourraient mettre à mal ce projet. Selon les principes du Logement d'Abord, l'accompagnement doit être adapté aux besoins spécifiques de chaque personne : en intensité, en durée et en contenu. Il s'agit aussi,

à travers une dynamique de changement, de rendre les personnes accompagnées actrices de leur parcours, de leurs choix et de leur permettre de bénéficier du droit commun.

2- Le poste de coordinatrice : interface entre le travail en équipe, en réseau et en partenariat

Rôle de la coordinatrice :



La coordinatrice, en poste depuis 2021, joue un rôle d'interface. Elle a pour mission principale la coordination des actions socio-éducatives directement engagées auprès des personnes accompagnées sur le dispositif IML et le lien avec les partenaires en vue de rendre le travail d'accompagnement plus efficient.

Par son action d'organisation des entrées et sorties sur notre dispositif IML, elle est l'interlocutrice privilégiée du SIAO. Elle informe des mouvements du public ainsi que de la disponibilité des logements.

Elle organise les préadmissions et met en place les entretiens de projets personnalisés et bilans intermédiaires, toujours en binôme avec la travailleuse sociale référente.

❖ Coordination du travail en réseau et partenariat

La collaboration avec les partenaires du secteur social est diversifiée. L'insertion par le logement nécessite une communication continue avec l'ensemble des acteurs locaux capables de répondre aux besoins et aux difficultés variées des ménages. Ces échanges sont également essentiels pour les nouvelles collègues ayant rejoint le pôle logement. Cette année, nous avons eu l'occasion de rencontrer trois acteurs clés en lien avec nos interventions auprès des familles accompagnées.

➤ **Afin de mieux accompagner les femmes victimes de violences conjugales, il nous a été nécessaire de rencontrer à nouveau :**

- **L'Association Pour l'Enseignement l'Éducation les Études et l'Expérimentation (APEX) :**

L'équipe de l'APEX nous a accueilli chaleureusement dans leurs locaux.



Les missions de l'APEX sont d'accueillir, accompagner, écouter et orienter les personnes en prise avec les violences conjugales et/ ou intra familiales de former et sensibiliser aux violences (collèges, lycées, lieux de formation...).

➤ **Dans une continuité d'accompagnement à l'information liée à la santé :**

- **Groupe SOS** - **L'équipe spécialisée de soins infirmiers précarité (ESSIP 66) :**
 Entendre au profit de tous

L'ESSIP du Groupe SOS Solidarités, est une équipe mobile médicale qui intervient auprès des personnes en situation de précarité. Elle dispense des soins infirmiers sur prescription médicale, peu importe le lieu de vie (hébergement d'urgence, squats, logement précaire...)

- **Le Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC 66) :**



L'association Dispositif d'Appui à la Coordination des Pyrénées-Orientales est issue de la convergence des dispositifs d'appui suivants : PTAc 66, MAIA Perpignan Nord-P.O.et MAIA Sud P.O. C'est une équipe pluridisciplinaire qui vise à améliorer la coordination entre les professionnels de santé, du social et

du médico-social pour mieux accompagner les personnes en situation complexe. Il s'adresse notamment aux personnes ayant des problèmes de santé chroniques, des handicaps, une perte d'autonomie ou des difficultés sociales impactant leur prise en charge.



3- Nos outils

➤ Le Projet Personnalisé

Rédiger un projet d'accompagnement avec la personne signifie s'engager mutuellement. C'est aussi expliciter la démarche proposée, décrire le rôle de chacun, présenter, au regard de la situation de la personne, les interventions de partenaires spécifiques qui pourront être mobilisés, co-construire en élargissant le champ des possibles.

Pour certaines personnes que nous accompagnons sur l'IML, avec un long parcours d'errance derrière elles, il faut expliquer, rassurer et insister sur le fait que la **co-construction** du projet est un axe prédominant de notre intervention.



De même, le projet personnalisé doit être pensé comme un outil qui permet de rendre à la personne sa capacité d'autodétermination, à savoir sa capacité à faire un choix personnel (ce qu'elle souhaite être et faire pour y parvenir). Cela n'est possible qu'à quatre conditions essentielles :

- sa capacité à concevoir un choix,
- sa capacité à exprimer le choix,
- le respect de ce choix par la référente sociale et l'association,
- une pluralité de choix possibles, réfléchis ensemble selon la situation.



➤ Les ateliers collectifs

✓ **Ateliers d'insertion au logement :**

Malgré plusieurs rencontres inter-équipes ACAL pour la réflexion commune d'une nouvelle forme ateliers collectifs relatifs à l'insertion au logement, nous n'avons pas encore pu proposer une nouvelle séance au public. Nous espérons pouvoir les animer en 2025. Ces rencontres, entre pairs, doivent amener une certaine émulation dans la recherche de logement. Ce sera, pour certains, l'occasion d'échanger, de faire des rencontres mais aussi et surtout, de prendre conscience de la réalité conjoncturelle du logement sur le territoire.

✓ **Atelier « Bien chez-soi : Trucs et astuces » :**

L'atelier collectif « Bien chez-soi -Trucs et astuces » est un outil participatif qui doit permettre au public de l'ACAL de découvrir les bons gestes à adopter au quotidien dans leur lieu de vie : entretien du logement, maîtrise des consommations d'eau et d'énergie, sensibilisation aux questions environnementales, gestion des déchets, sécurité dans le logement. Les thématiques traitées au sein des ateliers sont aussi techniques : analyse de factures, entretien/maintenance des petits équipements. L'atelier a pour vocation d'engager un travail sur l'autonomie dans la gestion du logement, futur ou acquis. Il doit également valoriser les bonnes pratiques et, plus globalement, permettre à des ménages fragilisés de reprendre confiance en eux en construisant leur propre expertise de l'habiter.

Cette année, les ateliers "Bien Chez Soi, Trucs et Astuces" se sont déroulés avec succès, proposant aux participants des moments d'apprentissage et de partage autour de la gestion du logement. Ces ateliers avaient pour objectif d'apporter des outils pratiques aux usagers pour améliorer leur quotidien tout en favorisant les échanges entre les différents services de l'association.



Atelier Loca Budget : Cette séance, organisée sous forme de jeu de plateau à Sésame, a permis d'aborder la gestion du budget lié au logement de manière ludique et participative. Les participants ont pu échanger des astuces, partager leurs expériences et renforcer leurs connaissances sur la thématique budgétaire dans une ambiance conviviale.

L'approche ludique a favorisé les interactions et l'entraide, suscitant de nombreux rires et des échanges riches en conseils pratiques. Ce moment a également permis de rassembler des usagers issus de différents services de l'association (IML, Cada de Fuilla et CHRS Sésame), contribuant ainsi à créer une dynamique de groupe solidaire et bienveillante.

Atelier Brico-challenge : Animé avec le soutien d'agents techniques de l'association, cet atelier s'est concentré sur l'initiation aux petits bricolages du quotidien. Les participants ont découvert des astuces simples et efficaces pour entretenir ou améliorer leur logement, des conseils faciles à reproduire chez soi. La participation active et l'enthousiasme des usagers ont enrichi la séance, créant un espace d'apprentissage collaboratif et stimulant.



Un bilan positif : Ces deux ateliers ont été particulièrement bien accueillis, notamment grâce à la clarté et la pertinence des supports pédagogiques utilisés. Les participants ont non seulement acquis des connaissances utiles et pratiques pour leur quotidien, mais ils ont également renforcé leurs liens dans un cadre convivial et bienveillant.

Le climat d'échange a permis de mettre en avant la solidarité entre les participants, contribuant à leur insertion sociale par le renforcement de compétences pratiques et relationnelles.

✓ Atelier "Accès à la lecture"

Le 27 août 2024, dans le cadre de la campagne nationale « Lire, Rêver, Grandir » initiée par le ministère de la Culture, un atelier "Accès à la lecture" a été organisé au Pôle Insertion par le Logement d'ACAL. Il a réuni 20 participants, dont 10 adultes et 10 enfants, tous en situation de précarité et issus d'origines sociales et culturelles variées. L'objectif principal était de sensibiliser les familles à l'importance de la lecture, tout en créant un espace de partage convivial.



L'atelier s'est appuyé sur un kit fourni par le ministère, comprenant une sélection de livres adaptés à tous les âges, des jeux interactifs pour inventer des histoires, et des chèques d'achat de livres à offrir aux familles. Les activités ont permis d'aborder plusieurs thèmes essentiels :

- **Renforcement du lien parent-enfant** : Les parents ont découvert comment les moments de lecture partagée pouvaient renforcer les relations familiales et contribuer au développement de leurs enfants. Cependant, certains ont exprimé des difficultés liées à leur manque de confiance ou de compétences linguistiques, ainsi que l'impact de la télévision dans la vie de leurs enfants.
- **Stimulation de l'imagination** : Les participants ont pris part à des jeux d'invention d'histoires et à une interprétation chorégraphique d'un conte. Ces activités ludiques ont encouragé la créativité et créé une ambiance joyeuse et dynamique.
- **Apprentissage du français** : Pour les participants réfugiés ou non francophones, la lecture s'est révélée un outil précieux pour l'amélioration de leur maîtrise de la langue française. L'intérêt pour l'apprentissage du français par les livres a été largement exprimé.

Une partie importante de l'atelier a également été dédiée à l'information sur les ressources locales, telles que les bibliothèques, les médiathèques et les dépôts-vente, permettant d'accéder à des livres à moindre coût. Cette découverte a suscité beaucoup d'enthousiasme parmi les familles, souvent peu informées de ces possibilités.

Enfin, l'atelier a favorisé la création de liens sociaux entre les participants, grâce aux échanges et aux moments de convivialité. Ce climat d'ouverture a renforcé la cohésion sociale et les échanges entre des personnes aux parcours divers.

Pour prolonger cette dynamique, une sortie collective à la médiathèque a été planifiée, afin d'accompagner les familles dans la découverte du système de prêt de livres et des nombreux ateliers proposés aux enfants et aux adultes.

Cet atelier a été une réussite, tant sur le plan éducatif que relationnel. Les familles ont apprécié les outils mis à leur disposition et montré un réel intérêt pour la lecture et les activités culturelles. Cette initiative incarne pleinement l'engagement du Pôle Insertion par le Logement en faveur de l'insertion sociale par l'accès à la culture.

4- Typologie des interventions de la maîtresse de maison

Quel est le rôle de la maîtresse de maison sur le pôle logement ?

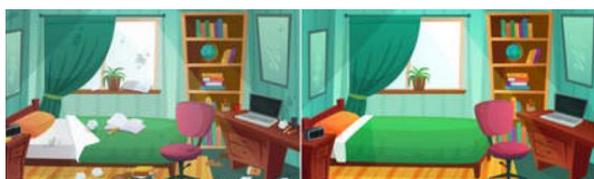
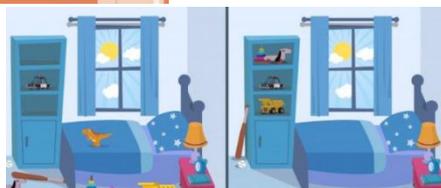
Ma présence située en « OPEN SPACE » du pôle logement me permet lorsque je suis sur le site de rencontrer chaque usager ayant rendez-vous et de pouvoir échanger avec eux.

Ce positionnement permet également à chacune des intervenantes sociales de me solliciter pour une demande particulière et un accompagnement plus personnalisé ; accompagnement culturel, médical, visite à domicile, aide à l'entretien du logement...

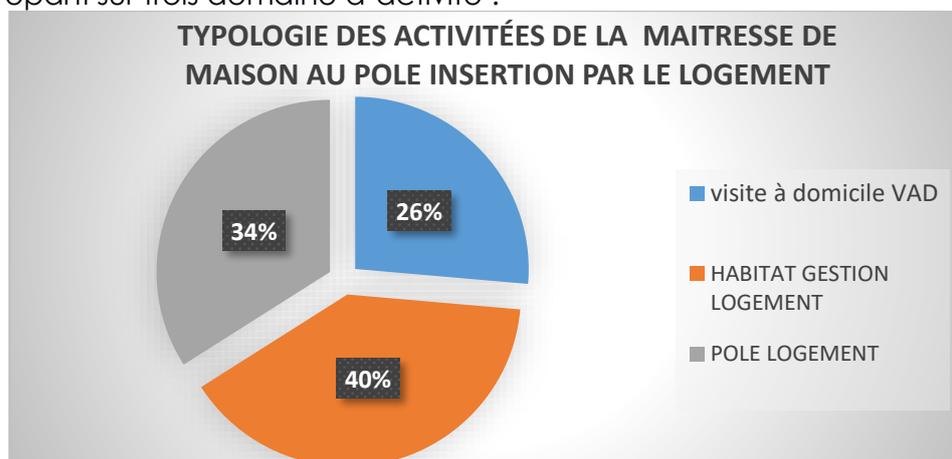


Les missions au cours de ces 18 mois d'accompagnement sont de prévoir l'accueil, le bien vivre en logement et d'organiser la sortie de l'Intermédiation Locative.

Lors des visites à domicile, je dois m'assurer que le logement soit bien entretenu, d'apporter une aide ponctuelle à l'entretien si nécessaire mais aussi de créer une ouverture sur l'environnement, l'émergence du lien social et le développement de l'estime de soi.



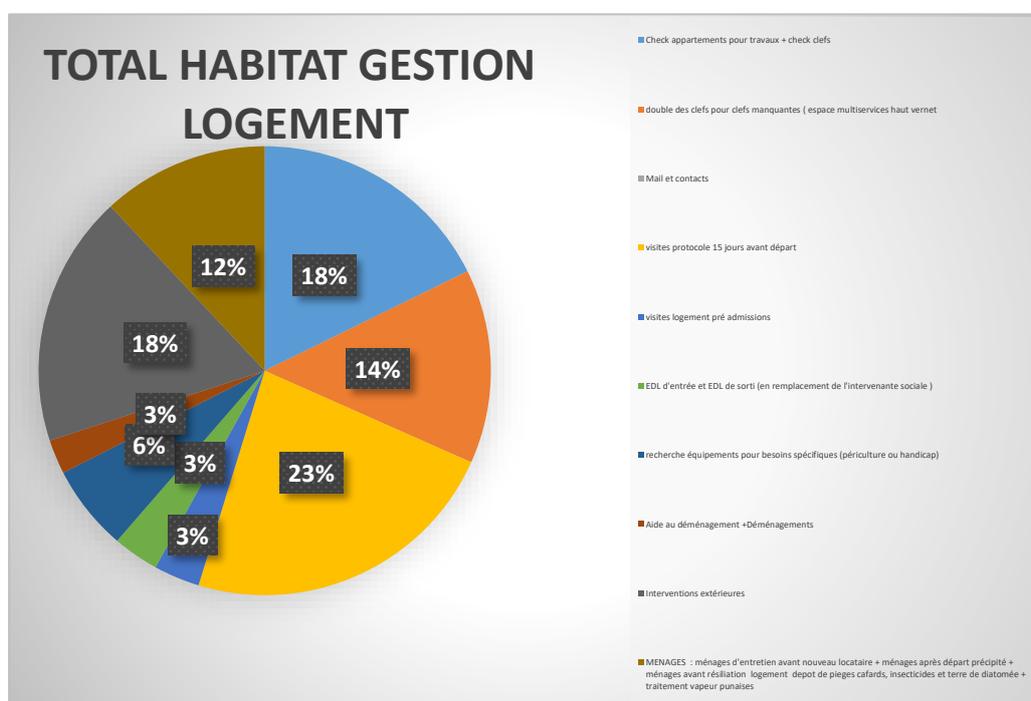
Mon temps au cœur du dispositif se repartit sur trois domaines d'activité :



Au cours de ces trois grands domaines d'activité, je reste la personne au centre du dispositif et je suis en lien avec les personnes accueillies, les intervenantes sociales, les partenaires extérieurs et les autres services de l'ACAL.

En témoigne le temps passé à communiquer : mails, appels téléphoniques, SMS et WhatsApp

Communication : Mails+ Sms + téléphone + WhatsApp		
VISITE A DOMICILE (VAD)	1500	25
HABITAT GESTION LOGEMENT	1000	25
POLE LOGEMENT	2500	50
TOTAL	5000	100%



Habitat Gestion Logement

La mise en logement c'est quoi pour une maîtresse de maison ?

En prévision du « bien habiter le logement par le locataire » plusieurs étapes sont nécessaires :



Pour réussir l'accueil de l'utilisateur il est nécessaire que le logement soit prêt à accueillir la personne, pour cela j'établis la liste de contrôle des appartements vides avant emménagement :

Avant l'occupation de l'appartement par le locataire, il y a le repérage des

futurs travaux et/ou réparations qui est nécessaire (prises à refixer, joints douches et éviers à refaire etc. etc. mais aussi l'aménagement mobilier en fonction de la composition du foyer.

La maîtresse de maison aura en charge de rédiger un « organilogue » en listant point par point les travaux à effectuer

-Le ménage d'entretien ou récurage de toutes les surfaces en fonction de l'état de propreté du logement



- La liste de contrôle des clés manquantes ou à refaire ou bien encore un passage au clés minute sera nécessaire afin que le locataire et la référente sociale aient un trousseau de clés complet

La maîtresse de maison pourra avoir également à charge de faire visiter le logement au futur locataire et de faire l'état des lieux d'entrée en remplacement de l'intervenante sociale.

- Pour certains, notamment le public venant de la rue, une aide supplémentaire sur les besoins matériels et nécessaires sera fournie par la maîtresse de maison lors de l'emménagement (linge de lit, vaisselle, serviettes de toilette etc.)



Ces fournitures délivrées gracieusement venant de dons ou d'achats à moindre coût (atelier de Pierre, atelier de Diana, récup d'un autre pôle)

- Une orientation et un accompagnement collectif vers les meubleries d'occasion pour l'aménagement du logement et du futur logement social sera programmée en fonction du budget de chacun durant les 18 mois d'accompagnement.

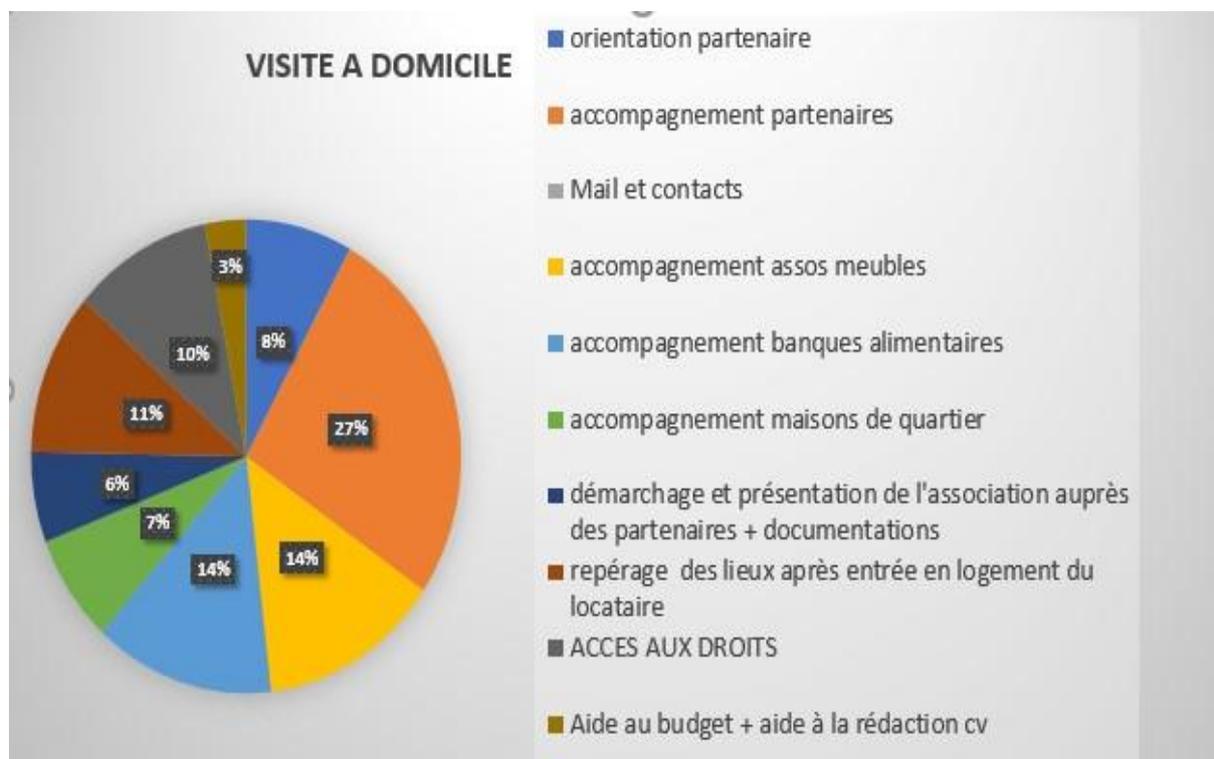
Au terme de l'accompagnement social et du projet personnalisé une visite Pré état des lieux est effectué afin de faire un constat et d'évaluer l'état du logement.



Un rappel au locataire de ses obligations de restituer un logement propre sera fait ainsi qu'une proposition d'aide au ménage. En cas de refus, il lui est signalé qu'une partie de la caution peut lui être retenue si toutefois l'intervention d'une entreprise de nettoyage s'avère nécessaire. Une aide à la préparation au déménagement est également proposée (stockage en cartons et organisation)

Cette visite en amont avant départ du logement, permet également à la maîtresse de maison de quantifier le volume à déménager, de lister les futurs travaux de réparations et de rénovations mais aussi de repérer la présence de nuisibles tel que cafards et punaises.

Visites à Domicile et Accompagnements :



La maîtresse de maison, professionnelle de terrain est régulièrement sollicitée pour intervenir au sein du foyer. Son approche dans la proximité l'oblige à établir une relation de confiance auprès de la personne accompagnée.

Qu'il s'agisse d'un accompagnement au domicile ou à l'extérieur l'usager y voit une aide et une adaptation constante et une écoute avec à la clef des solutions sur les difficultés qu'il peut rencontrer.

Exemples :

- Établir une liste de courses en fonction de ses goûts et de son budget
- Une aide ou un conseil sur l'accès aux droits etc. etc.
- Une orientation ou un accompagnement partenaires (banques alimentaires, maisons de quartier, meubleries)

En regroupant l'ensemble des recycleries et en faisant la démarche de s'y rendre le locataire est à l'initiative de sa propre insertion sociale et réponds directement à ses besoins.



L'accompagnement collectif ou individuel sur ces structures se fait au préalable en parcourant les rues du centre-ville ou de sa périphérie mais en allant aussi à la rencontre de partenaires

Pour la maîtresse de maison une connaissance de l'environnement et de ses structures telles que les maisons de quartiers, les associations d'aides alimentaires, les recycleries et les orientations partenaires est essentielle.

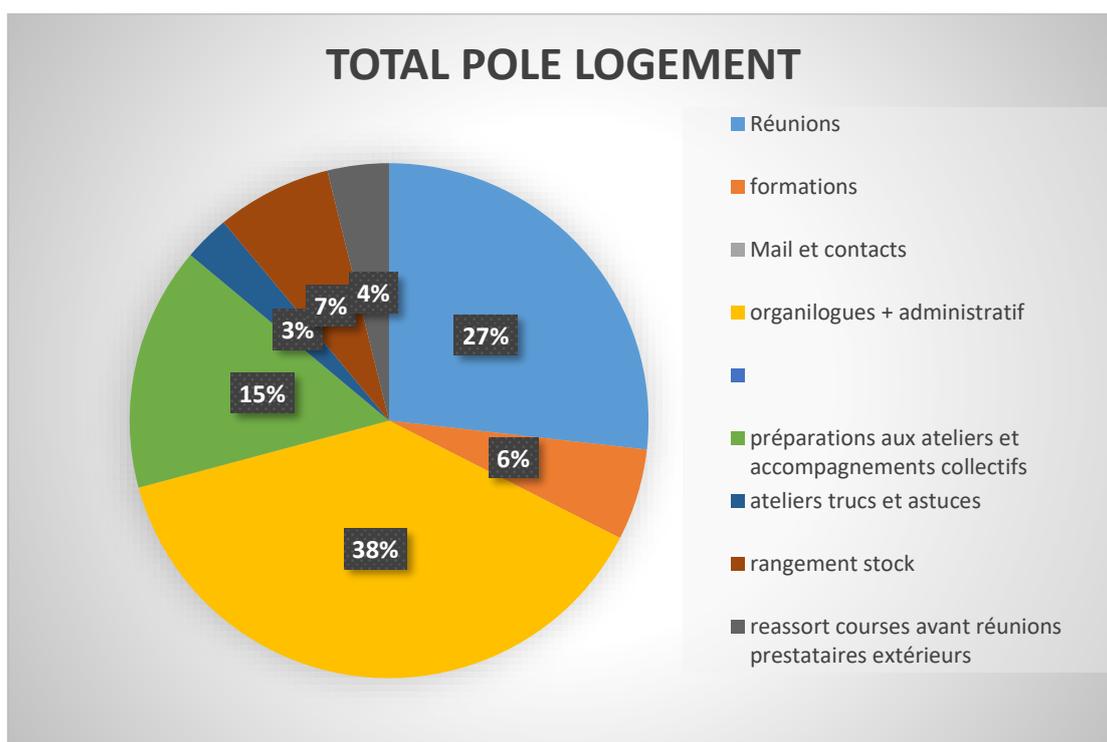
C'est pourquoi en amont le démarchage de ces associations pour la plupart permet à la maîtresse de maison de comprendre leur fonctionnement, leurs

obligations afin de pouvoir le proposer et le présenter lors de sorties d'ateliers collectifs « BONS PLANS »

Cette démarche à double fonction permet également au locataire de se repérer en fonction de son lieu d'habitation, de repérer les structures correspondant à ses propres besoins et d'avoir une connaissance du territoire qui lui permettra une fois relogé de pouvoir réutiliser ces apprentissages.

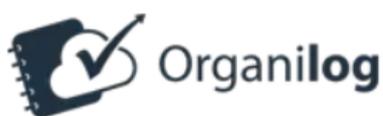


Pole logement



Une majeure partie de mon temps bureau consiste à répertorier et informer l'équipe technique de l'état des appartements, des réparations ou rénovations éventuelles à effectuer.

Autre point important : les demandes d'interventions dans les logements



L'outil ORGANILOG est un logiciel de gestion et d'interventions utilisé par toutes les intervenantes sociales nous permettant d'y effectuer nos demandes avec photos à l'appui et d'en informer le responsable de l'équipe

technique qui ensuite programme les interventions par ordre de priorité.

Vient ensuite les préparations ateliers qui sont essentielles au bon déroulement de ce temps réservé à l'organisation et à la collecte d'informations et de préparation.

Appels téléphoniques, demandes de renseignements, rédaction du déroulé de l'évènement, affichage etc.

Une bonne information et préparation des ateliers permet au locataire de se saisir de cette opportunité pour repérer les lieux de « BONS PLANS » afin de se meubler, de s'équiper et de vêtir à moindre coût.

5- Missions de la secrétaire sur le pôle insertion par le logement

J'interviens sur le Pôle Logement depuis octobre 2019 pour les missions qui me sont attribuées, j'essaie de garder ma bienveillance et l'empathie pour les gens qui travaillent avec moi et les personnes que nous accueillons en commençant par :
Accueillir le public en leur proposant une boisson (café ou verre d'eau) pour les faire patienter en attendant d'être reçu par la travailleuse sociale.

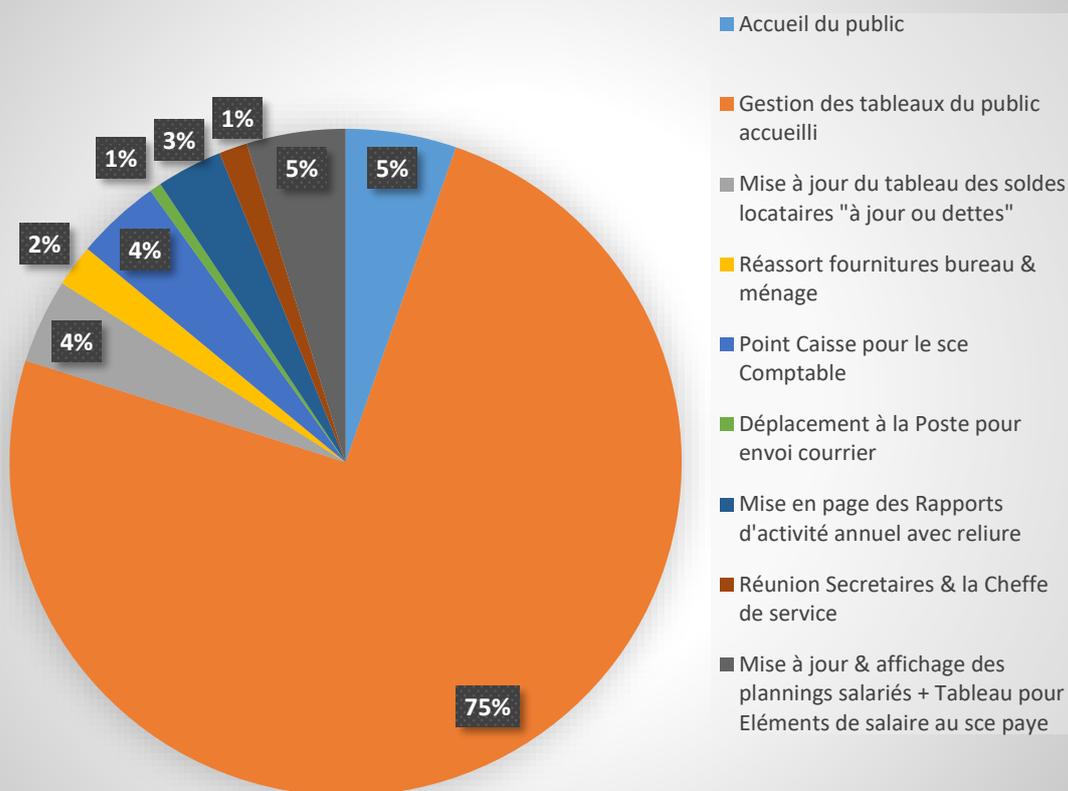


Missions effectuées sur le Pôle Logement en 2024

Tâches	Temps passé en heures par an	Estimation du temps passé
Accueil du public	23,5	30 mn / semaine
Gestion des tableaux du public accueilli	329	7 h / semaine
Mise à jour du tableau des soldes locataires "à jour ou dettes"	18	1,5/mois
Réassort fournitures bureau et ménage	9	1h30 tous les 2 mois
Point Caisse pour le service Comptable	18	1h30 / mois
Déplacement à la Poste pour envoi courrier	2,5	2h30 / an
Mise en page des Rapports d'activité annuel avec reliure	14	14h / an
Réunion Secrétaires et la Cheffe de service	6	1,5 / trim
Mise à jour et affichage des plannings salariés + Tableau pour éléments de salaire au service paye	21	1h45



Missions effectuées sur le Pôle Logement en 2024



Une journée typique au Pôle Logement :

Chaque semaine, je suis présente au Pôle Logement pour 12 heures, réparties sur le jeudi toute la journée et le vendredi matin. Mes journées commencent généralement de manière prévisible, mais je sais que l'imprévu fait partie intégrante de mon travail. Par exemple, dès que j'arrive le matin, les collègues sont souvent soulagés de me voir, car ils savent que je suis là pour répondre à leurs questions. "Où mettons-nous les tickets de la carte d'essence ?" ou "Comment poser mes congés ?" sont des petites interrogations qui viennent souvent égayer ma journée. J'apprécie de pouvoir leur apporter des réponses claires et rapides, car cela fait partie de mon rôle de secrétaire.



Même si ces demandes viennent parfois bousculer mon emploi du temps, elles rendent chaque journée différente et stimulante. Au-delà de l'aspect administratif, c'est un réel plaisir d'être un point de référence pour mes collègues et de les aider à avancer sereinement dans leurs tâches. Ces imprévus, qui font partie intégrante de mes fonctions, me permettent de sortir de la routine et d'apporter une dimension plus dynamique à mon travail.

J'apprécie ces moments inattendus, car ils me permettent de rester réactive et de répondre aux besoins de l'équipe de manière flexible et bienveillante.

Même si cela rend parfois la gestion du temps plus complexe, cela me motive à donner le meilleur de moi-même. Je suis attachée à la qualité de mon travail et à l'idée de contribuer à la bonne marche de l'équipe. Malgré les défis qui se présentent, je ressens une grande satisfaction à la fin de ma journée, en sachant que j'ai accompli mes missions avec rigueur, empathie et un véritable plaisir d'aider.

6- L'arrivée d'une nouvelle intervenante sociale sur le pôle insertion par le logement

Au-delà de l'augmentation du nombre des mesures d'accompagnement dans le cadre de l'Intermédiation Locative, certaines de nos collègues sont en arrêt de travail aussi, le service accueille tout au long de l'année des professionnelles afin de maintenir la qualité de l'accueil et du suivi des personnes.

Témoignage de Mylène : Mon arrivée dans le service d'intermédiation locative (IML)

Après 17 ans de travail dans la demande d'asile au sein de l'ACAL, je suis arrivée sur le pôle insertion par le logement dans le cadre d'un remplacement mais également dans l'optique d'un virage professionnel.



Début décembre 2024, j'ai donc intégré le service IML, ravie d'intégrer une équipe que je connaissais bien et avec laquelle j'entretenais de bonnes relations. J'ai d'ailleurs été très chaleureusement accueillie par mes nouvelles collègues.

Cependant, il n'a pas toujours été facile de découvrir le métier sans avoir l'opportunité de bénéficier d'un moment de tuitage avec l'ancienne référente, et ce malgré la bienveillance de mes collègues. J'ai dû faire face à des problématiques nouvelles et des priorités bien différentes de celles que je connaissais sur mon ancien poste.



Il m'a fallu m'adapter en tentant de démêler des situations complexes en m'appuyant sur des outils très variés (tableaux, notes manuscrites, dossiers informatiques), et en naviguant dans un intranet parfois difficile à comprendre (quantité impressionnante de dossiers/sous dossiers...). Chaque travailleur social ayant sa propre organisation, les collègues n'étaient pas toujours en mesure de répondre à mes questions concernant les dossiers de la personne que je remplaçais.

Un autre défi non négligeable a été d'établir un lien avec certaines personnes, notamment celles souffrant de troubles psychiques. Certains, qui avaient établi une relation de confiance avec la collègue que je remplaçais, considéraient qu'ils n'avaient plus vraiment d'intervenante sociale depuis son départ. Ces locataires, ayant vécu plusieurs changements de référents, étaient inquiets pour leurs accompagnements ainsi que pour la santé de l'intervenante sociale qu'ils connaissaient bien. Cette instabilité a rendu l'établissement du lien plus difficile, mais avec le temps et beaucoup de patience, une relation a fini par s'établir avec chaque personne accompagnée.



Heureusement, tout au long de cette période d'adaptation, j'ai toujours pu compter sur le soutien indéfectible de l'équipe. Bien que très occupée, dans un contexte d'extension de l'activité, l'équipe a fait preuve d'une grande bienveillance et a toujours été disponible pour répondre à mes nombreuses questions. Cela m'a permis de surmonter les difficultés rencontrées et de m'ajuster progressivement à ce nouveau rôle, tout en continuant à apprendre et à m'investir pleinement dans mes missions.

7- Les formations internes 2024 :

En 2024, les professionnelles du pôle insertion par le logement ont bénéficié des formations suivantes :

➤ **Rôles et positions des accompagnements confrontés à la pathologie mentale**

Dans notre pratique professionnelle, il arrive que nous soyons confrontés à des personnes souffrant de troubles psychiques ou mentaux. Cette formation, animée par un psychiatre, avait pour objectif de nous aider à mieux comprendre ces situations complexes. Elle a abordé les traumatismes originels de l'enfance qui peuvent engendrer différents troubles psychiques à l'âge adulte, ce qui nous a permis de mieux appréhender les mécanismes sous-jacents.

Au cours de la formation, nous avons également approfondi nos connaissances sur les troubles psychiques les plus courants, leurs symptômes, leur évolution, ainsi que leurs impacts sur la vie quotidienne des personnes concernées. L'objectif était d'acquérir des outils pour adopter des pratiques d'accompagnement adaptées lorsque nous sommes confrontés



Ces échanges ont renforcé la notion de compréhension envers les personnes ayant des troubles psychiques. Personnellement, cela m'a permis de relativiser le comportement de certaines d'entre elles et de les orienter et accompagner sereinement.

➤ **Premiers Secours en Santé Mentale**



La formation en Premiers Secours en Santé Mentale a été réalisée par PSSM France. Elle vise à fournir aux participants les compétences nécessaires pour reconnaître et répondre à des situations de crise liées à la santé mentale, la détérioration de troubles existant de santé mentale ainsi qu'au début de troubles de santé mentale.

Elle aborde des thèmes tels que :

- La compréhension des problèmes de santé mentale : Introduction aux troubles courants comme la dépression, les troubles anxieux, les attaques de panique et les troubles psychotiques.
- Identification des signes et symptômes : Apprendre à reconnaître les signaux d'alarme et les comportements préoccupants.
- Intervention précoce : Techniques pour intervenir de manière appropriée et soutenir une personne en détresse. Méthode AERER (Approcher, Ecouter, Réconforter, Encourager, Renseigner)
- Écoute active et communication : Développer des compétences en écoute et en communication pour établir un lien avec la personne concernée.

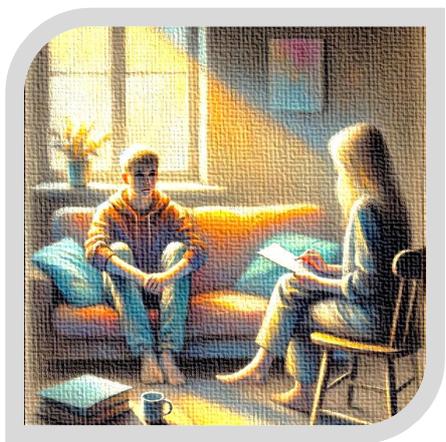
- Ressources et références : Informations sur les ressources disponibles pour aider les personnes en difficulté, y compris les services professionnels.

Les premiers secours en Santé Mentale France œuvre pour renforcer les connaissances et compétences en santé mentale de tous les citoyens.

Cette formation est essentielle pour toute personne souhaitant soutenir un ami, un collègue ou un membre de la famille en matière de santé mentale.

Par ailleurs, elle peut également être bénéfique dans des contextes professionnels, comme le travail social.

➤ **Travailler et avancer avec le déni en addictologie.**



Les professionnels sont parfois face à un usager ne parlant pas librement de ses consommations, particulièrement s'il s'agit de l'alcool. Cette difficulté ne tient pas du mensonge ou de la mauvaise foi. Elle est le signe d'un mécanisme de défense mis en place pour se protéger : le déni. Outre qu'elle permet une meilleure compréhension du déni, cette formation, pratique, renforce savoir-être et savoir-faire en addictologie

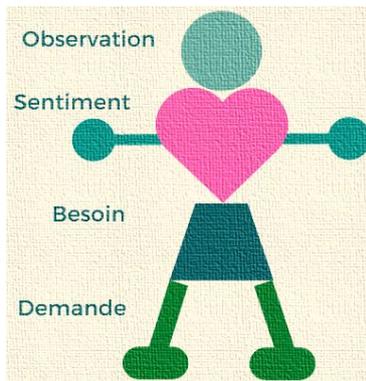
Cette formation très intéressante et riche en interaction a permis aux professionnels de :

- Élaborer une définition du déni en addictologie.
- Prendre en compte les représentations sociales et culturelles dans la construction et le renforcement du déni chez le consommateur, particulièrement d'alcool.
- Élaborer une modalité d'entretien qui ne cherche pas à casser le déni, mais à travailler et avancer avec, au rythme de l'usager.
- Expérimenter et adapter cette modalité d'entretien.
- Savoir mieux appréhender le niveau de consommation de l'addiction pour mesurer la mise en danger de la personne accompagnée et savoir réagir face à des comportements déviants.

➤ **Mieux communiquer pour mieux travailler ensemble : deux formations essentielles**

Dans notre quotidien professionnel, bien se comprendre est parfois un vrai défi. Que ce soit avec nos collègues ou avec les personnes que nous accompagnons, les tensions et les incompréhensions peuvent vite s'installer. Pour y remédier, deux formations ont été proposées : la Communication Non Violente (CNV) et la Médiation Ethnoclinique. Elles offrent des outils concrets pour améliorer la communication, désamorcer les conflits et favoriser un climat de travail plus serein.

- **La Communication Non Violente (CNV) : mieux s'écouter pour éviter les tensions :**



Cette formation apprend à mieux exprimer ce que l'on ressent et à écouter l'autre sans juger ni agresser. L'objectif est de désamorcer les tensions et de renforcer la coopération au sein des équipes. Comprendre ce qui bloque la communication et apprendre à y faire face.

Elle a été utile aux professionnelles pour apprendre à s'exprimer clairement, sans reproches, pour être mieux entendu, à écouter les autres sans préjugés, en cherchant à comprendre ce qui se cache derrière les mots, à transformer les critiques et frustrations en propositions constructives. L'idée était de pouvoir ensuite, sur le terrain, créer un climat de confiance où chacun se sent respecté et compris.

Grâce à cette formation, les professionnelles ont récupéré des outils et astuces en communication pour les aider à gérer les situations délicates et tenter au mieux d'instaurer une ambiance de travail plus apaisée.

- **La Médiation Ethnoclinique : comprendre les différences pour mieux accompagner :**

Cette formation avait pour but d'aider les professionnelles à mieux comprendre l'impact des origines culturelles sur la manière de voir le monde et de communiquer.



La formation leur a donné quelques clefs sur une approche permettant de prendre conscience de sa propre culture et de l'influence qu'elle a sur la façon de communiquer, de mieux comprendre les différences culturelles et d'éviter les malentendus, d'apprendre à "traduire" les attentes et les besoins de chacun pour faciliter le dialogue. En accueillant l'histoire de l'autre, sans jugement, un échange de « marmite » (histoire personnelle) et élabore des ponts entre les différentes façons de penser.

Au-delà du dispositif formatif qui n'a pas fait l'unanimité auprès des professionnelles, des outils ont été repérés et appréciés dans leur utilité auprès des personnes accompagnées.

8- Témoignage de notre stagiaire conseillère en économie sociale et familiale :

« Je m'appelle Souhayla et je suis étudiante au lycée Jean Lurçat, en préparation du diplôme d'État de Conseillère en économie sociale et familiale. Dans le cadre de ma formation, j'ai eu l'opportunité de réaliser un stage de deux mois au sein de l'ACAL, plus précisément au pôle insertion par le logement en dispositif IML.

Sous la supervision de ma référente de terrain, cette expérience m'a permis de m'immerger pleinement dans le service, me donnant ainsi une vision concrète de la réalité professionnelle. J'ai découvert un environnement de travail où les compétences pluridisciplinaires et les savoir-faire sont au cœur de chaque action, et où chaque mission est adaptée aux besoins spécifiques des personnes accompagnées.

Dès mon arrivée, j'ai été chaleureusement accueillie, aussi bien par l'équipe que par les personnes accompagnées, ce qui m'a immédiatement permis de me sentir à l'aise. Cette intégration rapide, dans une atmosphère de bienveillance et de soutien mutuel, a grandement facilité mon apprentissage et renforcé ma confiance en moi tout au long de mon stage.

Ce stage a comblé l'écart entre la théorie et la pratique dans mon cursus. Grâce à des entretiens individuels, des visites à domicile et un accompagnement personnalisé, j'ai pu apprendre à :

- Proposer un suivi adapté à chaque individu, en tenant compte de leur parcours compliqué, d'errance parfois,
- Identifier les urgences et des réponses concrètes et pertinentes pour répondre aux demandes des personnes accompagnées.
- Comprendre l'importance de collaborer étroitement avec les personnes accompagnées, en mettant en avant leur participation afin de favoriser leur autonomie, ceci en privilégiant un accompagnement valorisant leurs compétences et savoir-faire plutôt qu'en réalisant les tâches à leur place.

Cette expérience m'a également permis de mesurer l'importance capitale d'une bonne cohésion d'équipe, ainsi que de la communication et de l'entraide au sein de celle-ci.

Je termine cette expérience avec une vision enrichie du rôle du travailleur social et une motivation renforcée pour poursuivre ma carrière dans le domaine de l'insertion par le logement. Je tiens à remercier l'équipe et en particulier ma référente, qui a su allier professionnalisme et bienveillance pour m'accompagner tout au long de mon stage. Grâce à elle et à cette expérience, je suis désormais plus déterminée que jamais à m'investir pleinement dans mon futur métier. »

II- ANALYSE DES ENJEUX PSYCHO-SOCIAUX DANS L'ACCOMPAGNEMENT EN IML

1. Évolution du profil des personnes accompagnées en IML : les primo-arrivants

Nous observons une augmentation constante du nombre de primo-arrivants, qui devraient représenter plus de la moitié des ménages orientés en 2024. Le profil majoritaire qui se dégage est celui d'un homme isolé, percevant le RSA comme unique ressource.

Ces primo-arrivants font preuve d'une grande motivation pour travailler, mais se heurtent à deux principaux freins :



- **La barrière de la langue** : Cela entraîne des difficultés d'insertion professionnelle et une incompréhension des droits liés au travail (contrats, bulletins de paie, etc.).
- **La mobilité** : L'acquisition du permis de conduire demeure coûteuse et chronophage. Cependant, ils parviennent à trouver des solutions alternatives, comme l'utilisation de trottinettes et de vélos. Malgré cela, l'absence de permis sur leur curriculum vitae constitue un obstacle à l'embauche.

À la sortie du *centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA)*, les personnes statutaires ne sont pas toujours conscientes des défis qui les attendent. La dématérialisation des démarches administratives et la complexité de notre système d'accès au droit commun engendrent souvent désillusion et incompréhension.

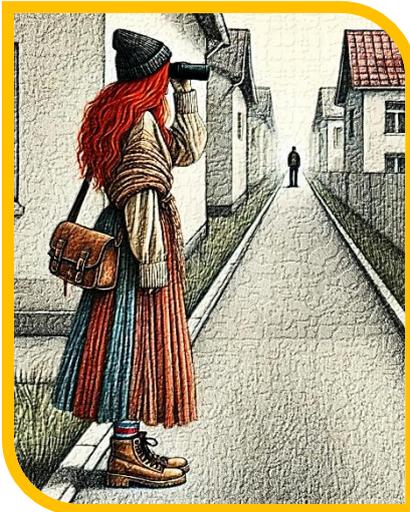
Néanmoins, un véritable réseau communautaire leur permet parfois de trouver un emploi, même en dehors du département.

L'ACAL a lancé le dispositif AGIR en 2023, qui offre un soutien précieux en proposant un accompagnement global et efficace, tant pour les démarches en lien avec le droit des étrangers que pour l'insertion professionnelle.

La maîtrise du français reste un facteur déterminant pour réussir son insertion professionnelle. Nous encourageons donc vivement les personnes à s'investir dans l'apprentissage de la langue. Des cours sont proposés par L'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) dès leur arrivée, et par la suite, de nombreuses possibilités s'offrent à eux pour accéder à des cours de français via le Centre Ressources Illettrisme et analphabétisme (CRIA), l'université de Perpignan à travers le Centre universitaire d'études françaises (CUEF) et les formations proposées par France Travail.

Cependant, notre accompagnement, d'une durée de 18 mois, semble insuffisant pour surmonter les freins mentionnés et leur permettre d'acquérir une autonomie administrative. Pour garantir une continuité dans l'accompagnement, une proposition de mesure d'*accompagnement social lié au logement (ASLL)* leur est souvent proposée.

2. Analyse approfondie des ménages ayant dépassé les 18 mois d'accompagnement



Parmi les ménages suivis, un nombre significatif dépasse la durée contractuelle des 18 mois prévue initialement. Ces prolongations s'expliquent par des situations qui ne se stabilisent pas, voire qui se complexifient et s'aggravent au fil du temps. Les problématiques financières et de santé, loin de s'améliorer, deviennent plus lourdes et plus récurrentes, rendant le chemin vers l'autonomie particulièrement ardu.

Sur le volet santé, les obstacles sont tout aussi majeurs. Certains ménages doivent faire face à des **hospitalisations régulières ou de longue durée**, interrompant brusquement l'accompagnement. Ces périodes d'absence prolongée ralentissent considérablement les démarches et obligent à des réajustements constants dès le retour des personnes concernées. Ces fragilités de santé, souvent combinées à des troubles psychiques, ajoutent une dimension imprévisible à l'accompagnement, nécessitant une vigilance accrue de la part des intervenants.

Un autre phénomène récurrent est l'instabilité liée aux absences imprévues de certains hommes, qui quittent le domicile sans prévenir pour **aller travailler temporairement dans un autre département**. Ces absences, pouvant durer entre 1 à 3 mois, laissent derrière elles des obligations administratives et financières non assumées. À leur retour, il est nécessaire de rattraper l'ensemble des démarches en retard, qu'il s'agisse de paiements, de régularisation de droits sociaux ou de rendez-vous médicaux manqués. Cette situation crée une désorganisation importante, et la reprise de l'accompagnement devient plus complexe.

Sur le plan financier, pour les deux problématiques, les dettes continuent de s'accumuler. De simples difficultés budgétaires initiales se transforment rapidement en situations de difficultés majeures, rendant la gestion budgétaire encore plus complexe. L'accompagnement doit alors être régulièrement repris à zéro, les démarches administratives se répétant dans un cycle sans fin, notamment pour la mise en place d'aides, la régularisation des dettes et la gestion des impayés. Cette instabilité empêche toute tentative de relogement pérenne, car **tant que la situation financière n'est pas assainie, envisager une sortie du dispositif reste irréaliste**.

Ainsi, **l'accompagnement sur le plus long terme devient indispensable face à ces réalités**. Il ne s'agit plus seulement d'un travail d'insertion classique, mais d'un soutien intensif et continu, visant à **reconstruire patiemment les bases d'une stabilisation sociale, financière et administrative**. L'objectif est de maintenir le lien malgré les ruptures fréquentes et de s'adapter à des parcours de vie marqués par l'instabilité et la précarité croissante.

3. Femmes mariées à l'étranger et bloquées dans leur divorce : une impasse au relogement

Dans le cadre de notre accompagnement, nous rencontrons une problématique spécifique qui impacte directement l'accès au logement de certaines femmes : celles mariées à l'étranger et qui ne parviennent pas à divorcer. Leur situation administrative figée entraîne des conséquences majeures sur leur autonomie et leur relogement. Malgré leur projet, elles doivent se maintenir dans un dispositif temporaire censé être une passerelle vers un logement durable.

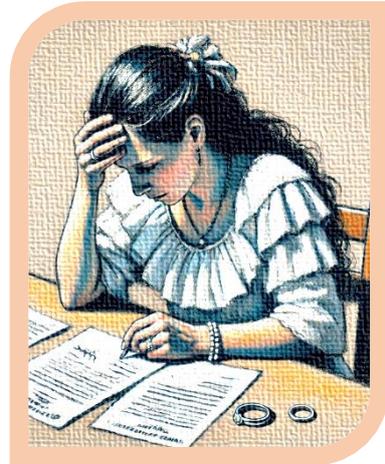
Ces femmes font face à de nombreux obstacles juridiques et culturels. Certaines ne peuvent engager de procédure de divorce en raison du refus de leur conjoint resté dans leur pays d'origine, tandis que d'autres doivent composer avec des systèmes juridiques étrangers qui ne reconnaissent pas le divorce de la même manière qu'en France. Parfois, la peur des représailles, du jugement ou la pression familiale rendent toute démarche plus compliquée encore.

Cette situation les maintient administrativement mariées, ce qui pose problème lors d'une demande de logement social. En effet, pour accéder à un logement en leur nom propre, elles doivent fournir des preuves officielles de leur séparation (jugement de divorce, attestation mutuelle de séparation, dépôts de plainte en cas de violence conjugale etc.). Or, ces documents sont souvent inaccessibles pour elles.

Face à ces exigences administratives, les bailleurs sociaux, qui sont pour nous des partenaires essentiels dans notre mission de relogement, se retrouvent eux-mêmes contraints par des règles qui leur sont imposées. En témoigne l'adjointe au responsable à la gestion locative d'Habitat Perpignan Méditerranée :

« Dans le cadre de l'attribution d'un logement social, les revenus du demandeur ne doivent pas dépasser un plafond de ressources. Or, lorsque le demandeur de logement social est marié, nous devons prendre le revenu fiscal de référence du couple pour l'analyse, mais dans ce cas d'espèce, il y a un dépassement du plafond de ressources.

- *Pour pouvoir isoler les revenus du demandeur et, ainsi lui permettre d'avoir accès à un logement social, nous devons détenir certaines pièces qui sont listées dans l'article L441-1 Code de construction et de l'habitation, deuxième paragraphe : Lorsque le demandeur de logement est l'un des conjoints d'un couple en instance de divorce, cette situation étant attestée, par une copie de l'acte de saisine du juge aux affaires familiales dans les conditions prévues au code de procédure civile ou par un justificatif d'un avocat attestant que la procédure de divorce par consentement mutuel extrajudiciaire est en cours, ou lorsque ce demandeur est dans une situation d'urgence attestée par une ordonnance de protection délivrée par le juge aux affaires familiales en application du titre XIV du livre 1er du même code, ou lorsque ce demandeur est une personne qui était liée par un pacte civil de solidarité dont elle a déclaré la rupture à l'officier de l'état civil ou au notaire instrumentaire, ou lorsque le demandeur est une personne mariée bénéficiaire de la protection internationale qui réside seule sur le territoire français, les seules ressources à prendre en compte sont celles du requérant. Cette disposition est également applicable aux personnes mariées, liées par un pacte civil de solidarité ou vivant maritalement lorsque l'une d'elles est victime de*



violences au sein du couple attesté par le récépissé du dépôt d'une plainte par la victime (...) ».

Leur rôle est donc d'appliquer des critères stricts définis au niveau institutionnel, ce qui les empêche parfois d'accueillir ces femmes dans leur parc de logements, malgré leur bonne volonté. En conséquence, cela freine notre mission d'accompagnement vers le logement autonome et limite notre capacité à accueillir d'autres ménages en situation d'urgence.

Cette problématique met en lumière un véritable enjeu d'adaptation des dispositifs d'accès au logement aux réalités vécues par ces femmes.

Sans reconnaissance administrative de leur situation, elles se retrouvent piégées dans un système qui ne leur permet pas d'avancer.

Dans l'attente, nous continuons à accompagner ces femmes dans leurs démarches juridiques et administratives en travaillant avec nos partenaires et les acteurs institutionnels pour faire évoluer leur situation. Il est essentiel que leur situation particulière soit mieux prise en compte afin que le logement ne soit plus un droit inaccessible pour ces femmes et leurs enfants.



III - EVALUATION DE NOTRE ACTION

1- Evaluation des objectifs 2024

Objectifs	Résultats
Le développement des ateliers « Bien chez-soi : trucs et astuces », en lien avec les autres services de l'ACAL	Deux autres ateliers ont été mis en place. Ils ont été appréciés grâce à des supports pédagogiques clairs et pertinents. Les participants ont acquis des compétences pratiques utiles au quotidien et ont renforcé leurs liens dans une ambiance conviviale et bienveillante.
La reprise des ateliers d'accès au logement	Les ateliers ont été pensés bien avant 2024. Cependant ils doivent être encore améliorés et n'ont pas encore pu être proposé au public en 2024.
Le développement et le renforcement du partenariat	Nous avons rencontré les équipes de l'association APEX, le DAC 66 et l'ESSIP 66 En revanche, rencontres non réalisées : l'équipe de France Victime 66, conseillère en économie sociale et familiale du Point conseil budget de l'UDAF, réunion entre intervenants sociaux de toutes les structures de l'Intermédiation Locative du département (Solidarité Pyrénées, AIVS, Croix Rouge)
La participation à l'élaboration de la charte de bientraitance ACAL.	Le service a contribué à l'élaboration de la charte de la bientraitance de l'association en participant à certaines instances, en accompagnant des usagers de notre service. Ces derniers ont pu s'exprimer et échanger avec d'autres personnes et services, favorisant ainsi une participation enrichissante et collaborative.

2- Objectifs 2025

Pour l'année 2025, nos objectifs resteront orientés vers une ouverture favorisant la rencontre et le partenariat. Ainsi, nous prévoyons de :

- *Poursuivre la mise en place de l'accueil des partenaires et de la veille sociale afin de créer une dynamique et de renforcer les partenariats et les outils facilitant l'intégration dans le logement et le relogement.*

Certaines rencontres sont d'ores et déjà programmées :

- En janvier : l'ASTI et l'équipe du FSL,
- En février : Culture du cœur et l'office HLM HPM,
- En Mars : la CAF.

L'équipe du Pôle Insertion par le Logement souhaite par ailleurs rencontrer :
L'AIVS, le service MASP, la CRIP.

- Suite à la convention signée avec le pôle solidarité EDF, reprendre les animations destinées aux professionnelles du secteur social : précarité énergétique, dispositif du chèque énergie, et les éco gestes.
- *Mettre en place et poursuivre des ateliers collectifs où l'ensemble des publics en accompagnement sur le pôle insertion par le logement peuvent y participer et animer ainsi que ceux des autres services ou établissements de l'ACAL en fonction des thématiques proposées.*
- *Promouvoir la participation des personnes accueillies auprès du CRPA, dans les travaux transversaux de l'ACAL.*
- *Développer un suivi plus proche des participations pour diminuer les impayés. Amener la transition écologique auprès des personnes accueillies pour les accompagner dans la réduction des consommations des fluides.*
- *Préparer le relogement et la pratique de l'économie pour mieux appréhender le départ de l'IML.*
- *Participer au plan de maîtrise des dépenses de l'ACAL, du service.*

Ces objectifs pourront évoluer en fonction du contexte de l'association.

Exemples de parcours en IML

M. FRED

L'accompagnement de M. Fred a été marqué par des défis complexes mais également par des avancées significatives.



Contexte et parcours : M. Fred, ancien taxi ambulancier, a vu sa vie basculer suite à un accident ayant entraîné un traumatisme crânien, un état dépressif, et une addiction à l'alcool. Divorcé, éloigné de ses enfants, il a perdu progressivement son autonomie en logement et a connu des périodes d'errance, alternant entre des hébergements d'urgence et des hospitalisations. En 2024, il a finalement intégré un logement social adapté à ses besoins, mais son état de santé, combiné à des troubles bipolaires et des hospitalisations fréquentes, a continué de poser des défis importants.

Les embûches rencontrées : L'accompagnement de M. Fred a nécessité une attention constante face à la fragilité de sa situation :

- Multiples hospitalisations en urgence, souvent imprévisibles.
- Reprises répétées des démarches administratives et médicales.
- Recherche difficile d'une stabilité dans un logement autonome, avec une perte de repères.

Malgré des efforts pour l'orienter vers un établissement spécialisé, son instabilité ne permettait pas une prise en charge durable en institution. J'ai souvent eu peur pour lui et son avenir, mais il était essentiel de mettre en place des sécurités pour limiter les risques.

Les avancées obtenues : Grâce à l'accompagnement, plusieurs actions clés ont permis d'améliorer sa situation :

1. **Mesure de protection :** Mise en place d'une tutelle, gérée par un mandataire judiciaire.
2. **Accompagnement médico-social :** Soutien renforcé par l'équipe de Médiation Santé Sociale de Solidarité Pyrénées, et un suivi psychiatrique régulier.
3. **Relogement adapté :** Accès à un logement social en résidence senior/handicap, avec des services collectifs et des ateliers.

Bilan et perspectives : Bien que la situation reste instable, ces mesures ont offert un cadre plus sécurisé à M. Fred. Son tuteur et l'équipe médico-sociale restent mobilisés, avec un suivi coordonné, malgré des ré-hospitalisations régulières.

Ce parcours m'a profondément marquée par sa complexité, mais il illustre également la force de l'accompagnement social global. M. Fred, malgré ses rechutes, a pu bénéficier d'un filet de sécurité essentiel qui lui permet, aujourd'hui, d'avoir un minimum de stabilité.

Famille A.

M. et Mme A. sont de nationalité arménienne. Le couple est arrivé en France le 14 septembre 2021, avec leur fille âgée de trois ans. Ils seront accueillis en CADA le 27 septembre 2021. La famille a dû fuir le pays en raison d'un danger réel pour leur vie. Elle obtiendra une protection subsidiaire le 27/04/2022. Les parents de madame étaient déjà installés en France depuis 2015, pour les mêmes motifs.

La famille A. intègre le dispositif IML le 25 octobre 2022.

Le couple prend des cours de français de façon assidue dès leur arrivée en CADA. Il acquiert très rapidement un niveau lui permettant d'avoir une conversation sans besoin de traducteur. La famille gagne en autonomie rapidement et entreprend les démarches administratives avec notre soutien, davantage pour les rassurer qu'en lien avec un besoin réel. En parallèle, ils enclenchent de façon autonome une demande de logement social. La famille a un logement dans le même secteur que les parents de madame. Ils seront d'un grand soutien pour leur petite fille. Cette dernière intègre alors l'école maternelle du quartier.

Rapidement la famille prend ses marques dans le quartier et y est bien intégré. La famille se fait tout un réseau, la petite est inscrite à la gymnastique avec des amies de l'école. Monsieur et madame sont positionnés dans le dispositif de l'accompagnement global de France Travail. Aussi bien monsieur que madame accèdent à la formation AFC-FLE et valident le niveau A2. Par la suite ils obtiendront le niveau B1. En septembre 2024, monsieur intègre une formation en carrosserie. Madame est en attente de pouvoir entrer en formation pâtisserie. Leur fille est toujours scolarisée et se développe favorable. Quelques inquiétudes en lien avec le sommeil de cette dernière. Il sera alors évoqué les traumatismes vécus par elle et l'ensemble de la famille ce qui peut expliquer les troubles du sommeil, et peut être la nécessité de rencontrer un psychologue pour discuter de l'histoire familiale et les raisons de leur demande d'asile avec l'ensemble de la famille. Madame est favorable et a pris attache avec un professionnel, pour elle-même dans un premier temps. La famille est tellement bien intégrée dans le quartier qu'elle ne souhaite pas vivre ailleurs. Les recherches d'un logement social deviennent alors complexes. La famille refuse plusieurs logements proposés par les bailleurs sociaux. Le risque étant de ne plus avoir de propositions de ces derniers.

La famille dépasse le délai réglementaire des 18 mois. Nous nous apercevons que pour la famille quitter ce secteur est angoissant en terme de perte de repère et surtout ce qui semble le plus compliqué pour le couple, c'est de changer leur fille d'école. Leur priorité est de maintenir cette stabilité pour leur fille. Le lien avec les bailleurs sociaux et la persévérance de madame ont porté leur fruit. En effet, un appartement se libérait au bout de leur rue, dans le quartier qu'ils souhaitaient. Un soutien a été nécessaire lors du passage en logement autonome, sur les démarches liées au déménagement.

Par la suite un simple relais avec l'ASS de secteur est suffisant au vu de l'autonomie du couple.

M. JM

Monsieur est âgé de 75 ans, a été admis en juillet 2023 sur le dispositif IML après avoir vécu 2 mois dans sa voiture. Il s'est trouvé dans cette situation après que son ex-compagne a décidé de l'expulser du logement, situé en Espagne.

La problématique essentielle avant entrée en IML était le besoin d'un soutien important dans les démarches administratives et le relogement. Or, au fur et à mesure de l'accompagnement, la référente sociale relèvera des problématiques cumulées : une petite retraite de 750 euros, un isolement, l'absence totale d'autonomie administrative et une vulnérabilité présente.

Au fil des mois, monsieur n'arrive pas à payer ces loyers et une dette s'installe, monsieur prend ces distances au niveau de l'accompagnement social. L'accompagnement s'est renforcé par une mise à plat de la situation administrative et financière, qui mit à jour que M. était dépassé par cette dette de loyers et un manque de maîtrise des outils numériques et donc des maîtrises des démarches administratives. Un travail important a été réalisé avec les acteurs locaux : les impôts, le CCAS pour la demande d'allocation de solidarité aux personnes âgées(ASPA), la CPAM pour une demande CSS, le Conseil Départemental pour la demande des mesures d'accompagnement social personnalisé(MASP) et une demande du Fonds de Solidarité Logement (FSL) « maintien ». En effet, pour la situation de M. l'accompagnement était nécessaire dans la totalité des démarches administratives afin d'améliorer ces ressources et pour pouvoir bénéficier de soins médicaux.

Une fois la CSS obtenue, monsieur a pu prendre soin de lui et se diriger vers différents médecins, afin d'améliorer son état de santé.

La demande FSL a permis de régler sa dette, et la demande ASPA a permis d'augmenter sa retraite d'1/3 de ses ressources. Monsieur a repris confiance en lui et en sa capacité de gérer son budget. Désormais, monsieur parle de l'organisation de son relogement.

La rencontre avec l'assistance sociale de la MASP a permis de renforcer l'accompagnement, afin d'améliorer sa gestion de budget et de prévoir la récupération de ces meubles et biens laissés en Espagne, dans un box depuis plus de deux ans. Le lien est fait entre nous, pour qu'elle puisse l'accompagner quand il ira vivre dans son propre logement.

En parallèle, nous avons mis à jour sa demande de logement social, et une demande de contingent préfectoral permettra de positionner monsieur sur un logement social.

Mme PAN.



Contexte et parcours : Madame et ses deux enfants ont intégré le dispositif IML en Mars 2022. Madame est brésilienne. A 16 ans, elle met au monde une petite fille, aujourd'hui majeure et qui est restée au Brésil. Durant sa seconde grossesse, un garçon, le père décède brutalement.

Les années passent, madame tombe amoureuse d'un militaire, elle quitte le Brésil. De cette union né un petit garçon. Après plusieurs années de vie commune et une relation tumultueuse, madame décide de mettre un terme à la relation. Elle quitte la Corse, s'installe à Perpignan et est pris en charge par le seuil PC avec ses deux garçons.

Les embûches rencontrées :

L'accompagnement de Mme nécessite rapidement une attention particulière :

- Une mauvaise gestion budgétaire : madame perçoit le chômage à l'entrée en IML. Elle ne gère pas ses comptes, elle est régulièrement à découvert.
- Une carte de séjour bloquée en Corse, qui engendre une rupture de droits durant des mois.
- Une dette CAF qui s'élève à plus de 5000€ (mauvaise déclaration)
- La parentalité : madame est jeune, elle rencontre des difficultés avec ces deux fils. Elle se dit fatiguée et épuisée par les soucis qui la rongent tous les jours.
- L'appropriation du logement IML : madame est installée dans un T2, les garçons qui ont une grande différence d'âge se cherchent, se chamaillent et ont besoin d'avoir leurs intimités.

Les avancées obtenues : Avec l'aide des professionnels sollicités, un étayage se met en place sur plusieurs mois pour aplanir et stabiliser la situation :

1. **L'assistante sociale de secteur :** elle débloque à plusieurs reprises des bons alimentaires.
2. **L'assistante sociale du lycée :** proposition d'une place en internat avec les aides financières adéquates. Le fils aîné est beaucoup plus apaisé et moins fatigué.
3. **Le lien avec la préfecture de Corse et des PO :** Madame obtient enfin sa carte de séjour pour une durée de 2 ans.
4. **Une rencontre avec le CMPP et l'association Parenthèse :** elle permet aux garçons de mettre des mots sur leur mal être. Le petit dernier passe les vacances chez son père.

Bilan et perspectives :

Madame trouve des petites missions (restauration et service à la personne). Un logement HLM type T3 est proposé à madame. Elle s'y installe en Janvier 2024. Son titre de séjour vient d'être renouvelé pour deux ans de plus.

Aujourd'hui, madame bénéficie d'une mesure ASLL, elle se maintient en logement autonome. Sa situation financière reste fragile malgré la constitution d'un dossier de surendettement et la décision d'« effacement des dettes » par la Banque de France. La mauvaise gestion budgétaire semble être chronique.

Madame espère trouver un emploi stable et obtenir un titre de séjour de 10ans.

M. CA

M. CA né en Allemagne, arrivé en France en 1983, âgé de 64 ans m'a été présenté lors d'une pré admission. Ma première mission a été de l'emmener lui faire visiter son futur logement. Ce trajet m'a permis d'évaluer la complexité et la diversité de mon accompagnement. Un sac à dos de + de 30kg l'accompagne alors que lui-même n'en pèse pas plus de 50.

M.CA parle beaucoup, parle tout le temps et il n'est pas aisé de comprendre la totalité de son discours tellement il est content et aussi parce qu'il n'a presque plus de dents. Pas grave nous arriverons bien à nous comprendre et au pire je lui ferai répéter.

Il me parle d'une partie de sa vie où il a erré, n'ayant rien à manger.

Il me raconte être entré dans une église, avoir prié et supplié DIEU de lui faire un signe et de lui donner à manger. Il me dit que miraculeusement peu de temps après avoir trouvé un billet en parcourant l'une des rues non loin de cette église et que depuis il communique avec une puissance supérieure. Quelque puisse être la personne que j'ai à côté de moi lors du trajet en voiture, je ressens sa solitude mais aussi son contentement de pouvoir enfin se poser et se reposer. Je lui propose de lui fournir draps, couvertures et vaisselle car il n'a rien..... Il est ravi.

Son parcours d'errance ne m'est révélé qu'au fur et à mesure de mes visites régulières et malgré son caractère bien trempé, son air bourru et sa schizophrénie il n'hésite pas à me raconter ses années de « galère ».

Il ne mange que très peu et se nourrit essentiellement de compléments alimentaires car ses gros problèmes de santé ne lui autorisent plus de s'alimenter normalement.

M.CA se gère et gère tous ses rendez-vous médicaux y compris ceux non nécessaires mais qui le rassurent.

Lors de mes visites hebdomadaires, nous parlons de tout et de rien. Son appartement est bien entretenu et je l'encourage dans ce sens. Chaque jour ou presque il n'hésite pas à me laisser des messages pour me donner le programme de sa journée..... C'est une personne atypique mais dont les valeurs et le respect des autres est de mise.

Il n'a pas créé de liens avec qui que ce soit. Il est inscrit depuis peu à l'EMPP. Pourtant ses journées sont rythmées de va et vient à la rencontre de personnes vivant dans la rue, il les aide un peu dit-il ; quelques cigarettes données à l'un, des sandwiches qu'il achète pour d'autres et souvent quelques simples conversations. M.CA n'a rien oublié de sa vie de rue et tiens à partager le peu qu'il a.

M.CA est atypique certes mais très autonome il est déjà à la recherche de son propre logement.

EN CONCLUSION

Notre bilan 2024 reflète l'engagement indéfectible de l'équipe IML ACAL envers les personnes sans logement. Face à la diversité et à la complexité des situations rencontrées, notre équipe sociale a fait preuve d'une résilience remarquable, s'adaptant avec ingéniosité aux défis posés et trouvant des solutions sur mesure pour répondre aux besoins spécifiques de chaque personne accompagnée.

L'implication quotidienne de la maîtresse de maison, des agents d'entretien et de l'ensemble des services support de l'association a été un atout précieux dans la réalisation de notre mission. Leur expertise et leur dévouement ont été déterminants pour offrir un cadre sécurisé et adapté, facilitant ainsi la stabilisation des personnes vulnérables. Ces rôles ont contribué concrètement à la création, la stabilisation dans un environnement propice à la réinsertion.

Au-delà des chiffres, ce bilan témoigne surtout de l'impact tangible et humain de notre action sur la vie des personnes accompagnées. Chaque orientation en logement, qu'il soit en autonomie ou en milieu adapté, représente une victoire collective, une étape franchie vers l'autonomie. Le pôle d'insertion par le logement de l'ACAL a démontré, une fois de plus, son rôle clé dans la réinsertion de ceux qui sont souvent invisibles ou marginalisés.

Nous tenons à remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui participent à cette dynamique, qui permettent de prendre en charge un nombre croissant de ménages, chacun avec des problématiques de plus en plus complexes. Nous pensons aux femmes sans possibilité d'obtenir le divorce, aux primo-arrivants confrontés à des défis multiples sur le chemin de l'insertion socio-professionnelle, ou encore aux personnes vivant avec des difficultés psychiques. Leur parcours et leurs besoins spécifiques nécessitent une attention et une approche encore plus personnalisées.

Le service d'insertion par le logement, au service des personnes accueillies, se distingue par sa volonté d'accompagner chaque individu dans la mise en action de ses propres capacités. Notre objectif est de leur permettre d'acquérir de nouvelles compétences psychosociales qu'elles pourront reproduire dans leur prochain lieu de vie.

En 2025, malgré un contexte économique difficile, nous poursuivrons avec la même détermination et persévérance, avec la conviction que chaque toit trouvé est une étape vers un avenir meilleur pour chacun. L'ACAL continuera à œuvrer pour développer le dispositif d'Intermédiation Locative sur le territoire des Pyrénées Orientales, en cherchant sans relâche des solutions innovantes pour que chacun puisse retrouver dignité et autonomie.

Un grand merci à toute l'équipe de l'IML

Céline VIGNERON MORICE
Cheffe de service

Fabienne GROSJEAN
Educatrice spécialisée

Corinne GAUDRE
Maîtresse de maison

Aurélié BERTRAN
Intervenante sociale

Julie BERTRAND
Intervenante sociale

Linda HURTADO
Secrétaire

Magali LACROIX
Directrice adjointe

Stéphanie TORRALBA
Coordinatrice et Conseillère ESF

Élodie WHITFIELD
Conseillère ESF

Mylène LE GRILL
Intervenante sociale

Sandrine DUTERIEZ
Intervenante sociale

Souhayla ACHAACHE
Stagiaire Conseillère ESF

Jean Daniel ROBLES
Stagiaire Intervenant social

